

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / DIRECTION  
GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES  
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

## **Résultats de la recherche "encre" sur la base de données ARIA - État au 25/07/2017**

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "encre":

- Contient : encre

## Accident avec fiche détaillée

### Echauffement de peinture dans une pompe et émission de solvant.

N°8231 - 13/01/1996 - FRANCE - 78 - MANTES-LA-VILLE

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

[https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche\\_detaillee/8231/](https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche_detaillee/8231/)



Dans une usine de peintures pour automobiles, un opérateur quitte son poste de travail à 16h15 en oubliant d'arrêter la pompe utilisée pour un transfert de peinture contenant 55 % de résine acrylique, 15 % de xylène, 16 % d'acétate de butyle et 4 % d'éthylbenzène. Le transfert de la résine d'une cuve dilueuse à une autre, démarré à 15 h, se termine après 17 h comme prévu mais la pompe continue à tourner. Son arrêt en sécurité par manque de débit ne fonctionnant pas, la pompe tourne à vide durant 11 h, entraînant un échauffement progressif de la résine dans le corps de pompe et une vaporisation du solvant qui remonte au niveau de la dilueuse. Le gardien de l'usine qui voit les fumées et perçoit les odeurs au 1er étage du bâtiment, donne l'alerte en appelant la personne d'astreinte à 2h30, puis les pompiers. Ces derniers, arrivés à 2h55, isolent la pompe et la surveillent jusqu'à disparition des fumées. L'astreinte et les secours quittent les lieux à 4h40. A la reprise des activités le surlendemain (lundi), la protection thermique de la pompe disjoncte. Le service entretien constate que la pompe est bloquée par de la résine prise en masse.

La procédure d'arrêt manuel de la pompe hors plage horaire n'a pas été respectée. Le fonctionnement à vide et prolongé de la pompe a provoqué l'échauffement de la résine subsistant dans le corps de pompe qui a fondu. En refroidissant, cette dernière a pris en masse et a bloqué la pompe.

A la suite de cet incident, le système de sécurité d'arrêt de pompe est modifié. Une procédure exceptionnelle comprenant un double contrôle est mise en place tant que le système de sécurité n'est pas modifié et amélioré. Il est notamment prévu de créer un réseau spécifique de distribution de la résine acrylique du parc de stockage vers la cuve dilueuse sans transiter par une cuve intermédiaire.

---

## Accident avec fiche détaillée

### Explosion et incendie d'une usine de fabrication de peintures

N°13520 - 07/09/1998 - FRANCE - 09 - PAMIERS

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

[https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche\\_detaillee/13520/](https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche_detaillee/13520/)



Lors de la fabrication d'une peinture, une cuve contenant un mélange minium (oxyde de plomb) / résine glycérophthalique explose à 23 h. L'incendie qui suit, détruit 2 ateliers et les laboratoires de recherche et de contrôle ; 170 employés sont en chômage technique. Commencée à 6 h, la fabrication est suspendue faute de solvant en attente de livraison. L'agitation est stoppée à 9 h 30. A la suite d'un échauffement, la cuve est refroidie à 16 h par aspersion d'eau puis surveillée. Aucune autre anomalie n'est ensuite notée jusqu'à l'explosion. L'oxydation des huiles siccatives contenues dans la résine aurait entraîné la formation d'acides gras, de sels de plomb, puis d'aldéhydes à bas point d'inflammation qui se sont rassemblés en haut de cuve et enflammés.

## Accident

### Feu dans un pré-broyeur de déchets dangereux

N°47368 - 17/09/2015 - FRANCE - 62 - HERGIN-COUPIGNY

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47368/>

## Evénements et intervention

Vers 23h50, dans une entreprise de traitements de déchets dangereux classée Seveso seuil haut, un feu se déclare dans un pré-broyeur de déchets conditionnés. Le pré-broyeur se situe sur une ligne de préparation de combustible solide de substitution (CSS) qui traite des déchets de pots de peinture, d'emballages et de matériaux souillés.

La détection de flammes entraîne le déclenchement de l'alarme et l'arrêt de la ligne. L'aspersion d'eau du pré-broyeur, les canons à mousse du bâtiment et un rideau d'eau se mettent en service. L'exploitant déclenche le POI et appelle les pompiers. Ceux-ci déclarent l'incendie éteint vers 2 h après avoir vérifié l'absence de point chaud résiduel. Le tapis de mousse de plusieurs mètres de haut s'est révélé efficace. Une surveillance renforcée est maintenue pendant la nuit suivante.

## Conséquences

La bande du convoyeur passant sous le pré-broyeur a brûlé. Les systèmes électriques ont pu être dégradés par les eaux d'extinction. Ces dernières sont confinées et éliminées par une filière appropriée.

Les installations du site restent à l'arrêt quelques jours pour réaliser les contrôles des systèmes de sécurité et de reconstituer les stocks d'émulseurs.

## Analyse des causes

Un événement tout à fait similaire s'est produit 8 jours auparavant (ARIA 47141). Suite à ce premier incident, le pré-broyeur avait été contrôlé et remis en service 3 jours avant.

Dans les 2 cas, l'échauffement des parties métalliques du pré-broyeur serait à l'origine du sinistre. La trituration avec des couteaux métalliques par le rotor a pu échauffer les pièces métalliques à broyer. Ces dernières ont alors enflammé des parties en plastique également en cours de broyage. Au moment des 2 incendies, le pré-broyeur traitait notamment des emballages souillés de type GRV composés d'une armature métallique et d'un réservoir plastique. Le passage simultané dans le pré-broyeur de pièces métalliques et plastiques a pu favoriser le départ de feu. Une autre hypothèse est celle d'une cartouche d'encre (dont le contenu est très inflammable) broyée au même moment que des parties métalliques échauffées.

## Mesures prises

L'exploitant prend des mesures de sécurisation du pré-broyeur :

- changement des modes opératoires (vigilance renforcée lors du déchargement d'emballages souillés avec attention particulière sur les GRV et autres emballages pouvant contenir des liquides / modification des critères d'acceptation : la présence de produit résiduel doit être inférieure à 1% du volume du contenant, validation obligatoire des réceptions par un chimiste avant transfert dans la fosse pour traitement).
- doublement des effectifs sur les étapes de contrôle à la réception et de tri préalable des déchets entrants (avec formations associées).
- optimisation de l'extinction à l'eau (modification du réglage de l'angle d'attaque, allongement du conduit d'alimentation), dont l'efficacité s'est révélée perfectible lors de l'intervention.

## Accident

### Dégagement de vapeurs acides dans une usine d'encre

N°45743 - 22/09/2014 - FRANCE - 68 - CERNAY

C20.12 - Fabrication de colorants et de pigments

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45743/>



Au sous-sol d'une usine produisant des encres, la vanne de mise à l'atmosphère d'un monte-jus est fuyarde. Son remplacement nécessite également le remplacement de la tuyauterie. L'installation est rincée 2 fois à l'eau par un opérateur de fabrication habitué à cette opération (2 fois par an). A l'issue du nettoyage, des traces de chlorure de chromyle (produit toxique) et de produits de décomposition de cette substance restent dans le neutraliseur. Ce récipient est impossible à vidanger totalement car il ne possède pas de vanne de fond pour des raisons de sécurité (élimination du risque de fuite).

L'opérateur desserre les boulons de la bride de la tuyauterie à remplacer. Alors qu'il desserre le dernier boulon, il reçoit une bouffée gazeuse au visage. Incommode, il s'équipe du masque à cartouche qu'il avait amené avec lui et poursuit l'opération. Il remonte ensuite au rez-de-chaussée et s'assied, pris d'un malaise. Des employés de l'entreprise signalent peu après des odeurs de chlorure de chromyle au rez-de-chaussée. Ils portent également assistance à l'opérateur. Celui-ci est placé sous oxygène puis évacué par les secours. Il ressort de l'hôpital dans l'après-midi.

L'inspection du travail est informée. L'exploitant rappelle au personnel l'obligation du port des EPI dès le début des interventions ainsi que l'interdiction d'intervenir sur une conduite ayant contenu un produit dangereux sans autorisation écrite (l'intervenant n'en disposait pas).

---

## Accident

### Pollution aquatique par une usine de peinture

N°42274 - 10/04/2012 - FRANCE - 91 - SAINT-CHERON

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42274/>



Sur une aire extérieure de chargement / déchargement d'une usine de peinture, encre et vernis, un opérateur déplace vers 13 h des cuves mobiles vides avec un engin de levage quand il heurte par inadvertance la vanne manuelle ¼ de tour empêchant la vidange gravitaire d'un GRV de 1 000 l contenant encore 500 l de peinture acrylique hydrophile rouge non-conforme. L'autre dispositif anti-vidange du GRV constitué par un bouchon étant absent, la peinture se déverse sur le sol à l'insu de l'opérateur qui ne s'en rendra compte qu'une heure plus tard, refermera alors la vanne du fût et épandra du sable pour absorber le produit répandu. Cet épandage s'avère dans les faits inopérant en raison des fortes pluies en cours et la peinture rejoint le réseau des eaux pluviales "polluées" du site qui est normalement relié à un bassin de confinement. Constatant vers 14 h une coloration rouge de l'ORGE au niveau de son établissement et en aval, l'exploitant met en place des pompes mobiles pour vidanger les réseaux d'eaux pluviales, ainsi que des tampons rapidement "fabriqués" à l'aide de mousse expansive et de chiffons au niveau des avaloirs du site. Vers 15 h, la Gendarmerie, les pompiers et la police de l'eau, alertés de leur côté par des riverains ou par des constatations visuelles, se présentent à l'entrée du site. La pollution rouge est visible jusqu'à 4 km en aval. La Gendarmerie préleve des échantillons de peinture restant dans le fût qui est placé sous scellés. A 18 h, la pollution visuelle de la

rivière a disparue au niveau du site et le pompage s'achève à 21h30. Les volumes sont évalués à 350 l pour la peinture déversée, à 14 000 l pour les eaux pompées et entre 50 et 100 l pour la peinture déversée dans la rivière.

L'enquête de l'Inspection des IC montre que les eaux pluviales polluées sont bien collectées par une canalisation et reprises par des pompes de relevage pour être envoyées dans un bassin de confinement. Cependant le jour de l'accident, les 2 pompes étaient en maintenance et l'eau polluée est restée dans la canalisation enterrée longeant la rivière. Cette tuyauterie présentait plusieurs défauts d'étanchéité résultant des mouvements de terrain et de l'action de racines ; 8 points d'infiltrations souterrains permettaient ainsi une migration des effluents vers la rivière depuis la berge longeant l'établissement.

L'exploitant prend plusieurs mesures :

- Vérification de la présence de bouchon sur les autres GRV ;
- Inspection de l'état des réseaux d'eaux pluviales par caméra pour repérer et réparer les points de fuite ;
- Achat de 2 pompes de relevage de secours, ainsi que de dispositifs d'obturation gonflables et de kits de nettoyage adaptés ;
- Mise en place de plusieurs procédures : contrôle régulier des réseaux d'eaux pluviales du site, gestion des stocks en extérieur et de communication vers l'extérieur en cas d'incident ;
- Formation du personnel aux nouvelles procédures.

---

## Accident

### Rejet d'eau colorée par une cartonnerie

N°45943 - 21/07/2014 - FRANCE - 16 - CHATEAUBERNARD

C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45943/>



Dans une imprimerie soumise à autorisation, un employé procède à un essai de rinçage d'un seau ayant contenu une encre rouge. L'eau colorée se déverse dans le réseau pluvial du site puis de la zone industrielle jusqu'au bassin d'orage. L'exploitant nettoie le réseau, l'eau pompée est traitée en filière spécialisée. L'encre utilisée ne présente pas de danger pour la santé ni pour l'environnement.

L'exploitant ne dispose pas de protocole pour le rinçage du seau. L'employé a rejeté l'eau dans le réseau pluvial alors que cette pratique est interdite. L'industriel sensibilise le personnel sur les écoulements dans les réseaux, met en place une signalétique et rédige un protocole pour le rinçage.

L'événement génère 45 t de déchets à traiter (eau encrée) pour une quantité initiale d'encre dans le seau estimée entre 10 et 20 cl. L'étendue de la pollution dans le réseau d'eau pluviale est de l'ordre de 300 m.

---

## Accident

### Intoxication par inhalation dans une charcuterie industrielle

N°35757 - 19/01/2009 - FRANCE - 56 - JOSSELIN

C10.13 - Préparation de produits à base de viande

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35757/>



Dans la zone tranchage/conditionnement d'une charcuterie industrielle, 12 opérateurs font état entre 8 h et 9h30 de maux de tête, de nausées, d'une sensation de fatigue et d'un besoin de boire. Les locaux de fabrication sont évacués et aérés, puis refermés pour tenter de reconstituer les conditions initiales de l'incident. Les secours supervisent les opérations d'évacuation, de soins aux personnes incommodées et de recherche des causes de l'incident. Ils procèdent à des analyses en vue de trouver la nature des produits incriminés. N'étant pas concernée, la partie « ateliers zone crue », reprend son activité à 12 h. Aucune trace de produit dangereux n'étant décelée, les autres ateliers du site redémarrent vers 14 h.

Vers 15 h, 3 personnes déclarent ressentir la même sensation de malaise que dans la matinée ; elles sont placées en repos puis raccompagnées chez elles ; l'une d'elle se rend à l'hôpital. Il n'y a pas d'atteinte grave à la santé des salariés touchés. Les ateliers tranchage/conditionnement sont de nouveau évacués, l'activité ne reprendra pas pour le reste de la journée. A 19 h, une équipe de volontaires débarrasse les produits sur les machines en vue du nettoyage complet des locaux.

Un dysfonctionnement dans la distribution d'encre à solvant de la machine à impression des étiquettes est à l'origine de l'accident : l'air comprimé continuait à sortir dans le flacon en position basse du niveau de solvant vaporisant ainsi le contenu du flacon dans le système de filtration qui, étant saturé, permettait le relargage des substances dans les locaux. La fréquence de changement des filtres n'était pas respectée et le matériel était insuffisamment surveillé. Par ailleurs, l'aération de la zone de travail fonctionne en boucle à partir d'un caisson de ventilation situé au niveau des plafonds sans apport d'air neuf, l'air étant renouvelé seulement lors de l'ouverture des portes des zones de travail concernées. Ce système de ventilation sous température dirigée a permis l'accumulation des vapeurs de solvant (éthanol, isopropanol, acétate d'éthyle, méthyléthylecétone) dans l'atelier.

L'exploitant change les filtres des mécanismes d'encrage, répare le système d'injection défectueux d'air comprimé et met en place une entrée d'air extérieur sur les gaines d'arrivée d'air recyclé. Une société extérieure lave les gaines et le réseau de distribution de gaz protecteur, utilisé pour conditionnement sous film des denrées périssables, est inspecté.

L'inspection des installations classées constate les faits et demande : l'inventaire et la révision des procédures de gestion des substances dangereuses, la mise en place de procédures de maintenance et de suivi des systèmes d'impression, une étude aéraulique avec propositions techniques d'amélioration du système de ventilation, l'évacuation par gaines canalisées de l'air filtré des solvants et encres.

Le 06/01/09 (ARIA 35981), 10 personnes ont été prises des mêmes maux, mais les causes n'avaient pu être identifiées.

---

## Accident

### Feu dans une usine de régénération de solvants usagés

N°47549 - 15/10/2015 - FRANCE - 28 - LUIGNY

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47549/>



Vers 11h30, dans une usine de régénération de solvants usagés, un feu se déclare sur un fût de solvants souillés (déchets d'encre nitrocellulosiques et d'acétate d'éthyle et d'éthanol) en cours de distillation. Constatant de la fumée dans le tube d'écoulement, l'opérateur met la machine en sécurité en effectuant sa vidange avec inertage à l'azote. La

mise à l'atmosphère des boues a créé une incandescence lorsque celles-ci ont été transférées dans le fût. Aidé d'un technicien, l'opérateur arrose l'installation avec de l'eau et prévient les équipes d'intervention du site. Les pompiers sont appelés par précaution. L'équipe d'intervention met en place les moyens fixes et mobiles de l'établissement (canon à eau, rideaux d'eau et RIA), tandis que l'équipe communication prend en charge les salariés. A l'arrivée des pompiers, le feu est maîtrisé. Ces derniers vérifient l'extinction et mesurent la température du fût de déchets (35 à 40 °C). Les 10 m<sup>3</sup> d'eaux d'extinction souillées de solvants et les déchets de nettoyage sont évacués en centre spécialisé.

---

## Accident avec fiche détaillée

### Incendie d'une usine fabriquant des colles

N°19385 - 08/12/2000 - FRANCE - 67 - HAGUENAU

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

[https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche\\_detaillee/19385/](https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche_detaillee/19385/)



Une explosion et un incendie se produisent vers 10 h dans une usine fabriquant des colles. Un important nuage de fumées noires se forme et touche partiellement l'agglomération voisine. Les conditions atmosphériques étant défavorables à l'élévation et à la dispersion du panache, les secours invitent la population à se confiner ; 3 écoles situées dans l'axe du panache sont évacuées. Les matières impliquées dans l'incendie sont des solvants (toluène et xylène), du PVC et les produits finis (mastics polyuréthanes et colles). Un périmètre de sécurité est mis en place. Les secours maîtrisent l'incendie en 3 h. Les mesures de confinement sont levées vers 14h30, une surveillance est maintenue le reste de la journée. Un opérateur remplissait un seau métallique de 25 l à partir d'un conteneur de 1 000 l de solvant avec une pompe anti-déflagrante et un flexible en plastique antistatique qui a touché la paroi du seau ; une étincelle a enflammé le liquide. L'opérateur alerte ses collègues qui interviennent avec des extincteurs mais le feu se propage au conteneur et prend rapidement de l'ampleur. La porte coupe-feu entre l'atelier central et le local solvant étant restée ouverte, l'incendie se propage à l'atelier qui est détruit ainsi que les stocks de produits finis, les emballages et les additifs. Le flux thermique généré par l'incendie, entraînant la fusion des lanterneaux du hall de stockage et de l'atelier, a favorisé la propagation du feu. Les stocks enterrés de matières premières (MDI, etc...) et 2 ateliers protégés par des portes coupe-feu seront épargnés. Plus de 1 200 m<sup>2</sup> et 60 % de l'outil de production ont été détruits, 700 m<sup>2</sup> ont été contaminés par les fumées grasses. L'événement a été largement médiatisé par la diffusion à partir des radios locales des consignes de confinement. La présence d'exutoires bien dimensionnés a empêché l'accumulation de gaz chauds, cependant l'intervention a été compliquée par l'accès à l'eau qui a du être acheminée à l'aide de 4 km de tuyaux. Les dégâts matériels et pertes d'exploitation sont évalués à 70 et 50 MF. Du chômage technique est prévu. L'impact environnemental est faible ; l'enquête sanitaire ne révèle aucun cas d'intoxication due aux fumées, les analyses des sols et des eaux n'ont détecté aucune pollution significative. Le départ de feu est probablement dû à une décharge électrostatique lors du transfert de solvant. La transpalette n'était pas en continuité au niveau du sol, l'opérateur portait des chaussures non électrostatiques. À la suite de ce sinistre, des mesures conservatoires sont prises : inspection de l'ensemble des installations et contrôle des conditions d'exploitation du site, arrêté préfectoral interdisant la reprise d'activité et prescrivant les mesures de dépollution, de stockage et d'élimination des déchets.

---

## Accident

### Fuite sur un GRV d'encre

N°38629 - 10/05/2010 - FRANCE - 69 - GENAS

## H52.29 - Autres services auxiliaires des transports

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38629/>



Lors du chargement d'un véhicule de ligne, un employé perce accidentellement vers 17h15 un GRV contenant 1 000 l d'encre pour imprimerie ; 300 l s'écoulent sur le sol. Lors du nettoyage du quai et de la récupération du liquide avec de l'absorbant, les chaussures de sécurité d'un employé sont souillées, le liquide traverse et lui provoque des brûlures. La victime est hospitalisée pendant 3 h et mise en arrêt de travail pendant une semaine. L'exploitant rappelle les consignes au personnel en cas de fuite ou d'épandage de marchandises dangereuses et prévoit une formation au 2nd semestre 2010.

---

### Accident

#### Explosion sur l'incinérateur des COV

N°28649 - 29/11/2004 - FRANCE - 80 - EPPEVILLE

S96.01 - Blanchisserie-teinturerie

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28649/>

Une explosion se produit au sein de l'unité d'extraction et de traitement des composés organovolatils (COV) associée à 2 tunnels de lavage dans une entreprise de nettoyage à l'eau, à la soude et aux lessives de serviettes d'essuyage industriel. Ces serviettes servent principalement à l'absorption des solvants, graisses, encres... répandus au sol ou sur des matériels à nettoyer. Elles arrivent dans des fûts, sont pressées pour éliminer une partie des solvants avant de passer en machine à laver. L'accident s'est produit sur l'incinérateur des COV, à la suite de l'accumulation de gaz chaud au niveau d'un conduit de transfert (800 mm) d'un produit gazeux contenant un dissolvant. L'électricité est coupée pour stopper le moteur acheminant le produit. Les pompiers ventilent les locaux et refroidissent le conduit. La cause principale avancée par l'exploitant est le dysfonctionnement du pilotage du dispositif d'aiguillage des effluents dépendant de l'analyse des chromatographes. A ceci s'ajoute une méconnaissance de la nature des mesures issues de la chromatographie et des conditions de détermination des seuils de concentrations admissibles par l'oxydeur. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de fournir, avant le redémarrage de l'oxydeur, une étude de dangers avec analyse de risques sur l'ensemble de la chaîne de traitement des effluents, en détaillant et précisant certains points : fonctionnement des analyseurs, définition, justification et représentativité des seuils de concentration vis-à-vis du fonctionnement de l'installation, procédures de mise en sécurité des installations, détection des pics de concentration en COV, réactivité des équipements en adéquation avec les conditions de flux dans les gaines, formation du personnel sur le site. Les conséquences sont uniquement matérielles : les installations touchées par l'explosion sont l'ensemble des équipements constituant l'oxydeur thermique (chambre, échangeur, canalisations,...), les courroies du ventilateur d'extraction, le circuit aéraulique canalisant le flux de COV provenant des 2 tunnels de lavage et le dévésiculeur.

---

### Accident

#### Feu dans une usine fabriquant des encres liquides.

N°45071 - 11/03/2014 - FRANCE - 60 - BREUIL-LE-SEC

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45071/>

Dans une usine fabriquant des encres liquides, un opérateur constate vers 3h30 un échauffement au niveau de la tuyauterie en sortie d'un broyeur à bille contenant des solvants, de la nitrocellulose en solution, des additifs liquides et des pigments. La tuyauterie ayant rougi, il arrête l'installation par pression sur un bouton coup de poing et

donne l'alerte. Le POI est déclenché à 3h50. Les 12 employés présents dans l'atelier sont évacués et les secours internes arrosent l'installation à l'aide d'un RIA. Alertés, les pompiers extérieurs établissent un périmètre de sécurité de 50 m et arrosent le broyeur pendant 3 h pour le refroidir. Les 14 m<sup>3</sup> d'eau utilisés sont récupérés et transférés vers une centre de traitement des déchets. Le POI est levé vers 6h30.

Informée le jour même, l'inspection des IC se rend sur place le 12/03.

Après analyse, l'exploitant retient 2 hypothèses expliquant l'incident :

- un manque d'alimentation en produit faisant tourner le broyeur à sec et qui serait lié soit à un bouchage du tamis (par les billes ou par le pigment) soit à un bouchage du clapet anti-retour se situant après la pompe à proximité du produit dans le broyeur
- la casse de la garniture mécanique provoquée par une surpression dans le broyeur, un choc, l'usure ou un défaut de la pièce.

Cependant, la casse aurait dû provoquer une perte de liquide de barrage qui n'a pas été constatée et semble donc plutôt la conséquence de l'élévation brutale de température au niveau du broyeur. Par ailleurs, lors du démontage du tamis, l'exploitant constate que 95 % de la partie basse du tamis est bouchée et que 50 % des billes du broyeur sont ovales, donc usées. Le manque d'alimentation en produit au niveau du broyeur, liée au colmatage du tamis est l'hypothèse finalement retenue par l'exploitant.

Ce dernier prévoit :

- d'installer une mesure de débit du produit à l'entrée du broyeur asservi à son arrêt sur les 8 lignes, soit un montant de 80 000 EUR
- de revoir la table des asservissements avec une baisse du paramètre pression maximum de 2,8 à 2,3 bar et une intégration du paramètre débit après installation des débitmètres
- de suivre la qualité des billes du broyeur.

---

## Accident

### Rejet bi-phasique dans une usine chimique.

N°22693 - 18/06/2002 - FRANCE - 45 - SEMOY

C20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/22693/>



Lors de la fabrication d'un additif pour encre dans une usine chimique, une augmentation de température due à une décomposition exothermique des substances chimiques en cours de transfert sur un mélangeur provoque la rupture à 22h30 d'un disque de sécurité et l'ouverture de la soupape située en aval. Un rejet à l'atmosphère d'un mélange biphasique composé de 0,7 t d'huile de lin et de 0,7 t de cyclohexanone oxime dérivera jusqu'à 750 m de l'usine, des résidus seront même observés sur l'EGOUTIER à 1 km de l'établissement. Les installations sont arrêtées durant 10 jours. Les dommages matériels sont limités, les pertes d'exploitation sont évaluées à 144 Keuros et les dommages externes à 117 Keuros. L'accident s'est produit lors du second batch réalisé après une modification du mélangeur le dotant en particulier de longueurs de tuyauteries plus importantes. Cette modification avait également nécessité d'augmenter la température du mélange à 125 - 130 °C (température initiale comprise entre 95 et 105 °C) pour compenser des pertes thermiques supplémentaires. L'exploitant a fait évoluer son procédé sans prendre en compte la

diminution de la température de décomposition de l'adjuvant lors de son mélange avec l'huile de lin. Des procédures, des consignes et des dispositions organisationnelles sont modifiées (gestion des urgences, des modifications...). Une étude pour évaluer l'impact sanitaire éventuel de l'accident est réalisée ; ses premiers résultats indiquent que l'indice de risque lié à l'ingestion des fruits et légumes touchés par les retombées est inférieur à 1.

## Accident

### Explosion d'hydroxylamine dans une usine chimique

N°14952 - 19/02/1999 - ETATS-UNIS - 00 - ALLENTOWN

C20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14952/>



À 20h14, une cuve de traitement contenant 350 kg d'hydroxylamine (HA) explose pendant la phase de distillation du premier lot fabriqué dans une nouvelle usine de produits chimiques. L'HA (formule chimique NH<sub>2</sub>OH) est utilisée sous forme de solution aqueuse (jusqu'à 50 %) ou de sels dans l'industrie de fabrication des semi-conducteurs, mais aussi de nylon, d'encre, peintures, produits pharmaceutiques et agrochimiques et révélateurs photographiques. La base concentrée (à plus de 80%) est susceptible d'exploser par décomposition.

Le procédé comporte 4 étapes : réaction, filtration, 30 h de distillation puis purification par échange d'ions. La distillation a commencé le 15/02, mais est interrompue dans la soirée du lendemain pour une intervention de maintenance après détection d'entrée d'eau dans le réservoir de charge (à travers des tubes cassés dans la colonne de chauffage). La distillation reprend le 18/02 après les réparations nécessaires. Le 19/02, une ligne d'alimentation de la colonne de chauffage de 38 mm est remplacée par une ligne de 50 mm, ce qui tarde le démarrage jusqu'à tard dans la matinée. La concentration de la solution dans le réservoir de charge augmente régulièrement tout au long de la journée, jusqu'à atteindre la concentration dangereuse de 86 % en poids entre 19 h et 19h15. Conformément à la procédure, le personnel rappelle l'ingénieur de fabrication et tente d'empêcher la formation de cristaux explosifs en diluant avec une solution de HA à 30 % lorsque l'explosion (décomposition) se produit, déclenchée par la chaleur ou de la friction dans le procédé.

Quatre employés et le gérant d'une entreprise voisine sont tués ; 2 employés sont retrouvés blessés sous les décombres et 4 personnes sont blessées dans des bâtiments voisins. Six pompiers et 2 gardes de sécurité sont légèrement blessés lors des interventions de secours.

Le site est fortement endommagé ; 10 autres bâtiments sont endommagés dans le parc industriel et les fenêtres sont brisées dans plusieurs maisons voisines. Les dommages matériels sont estimés à 4 M de dollars.

Un cratère de 1,8 m large, 8 m de long et 40 cm de profondeur s'est formé dans le sol en béton à l'emplacement du réservoir, indiquant une explosion équivalente à 363 kg de TNT.

Le bureau des accidents chimiques (US CSB) enquête et découvre qu'en raison d'insuffisances graves dans la collecte et l'analyse des informations sur la sécurité des procédés, les systèmes de gestion de la sécurité de l'exploitant ne permettaient pas d'identifier correctement les risques inhérents au procédé de fabrication de l'HA. Les éléments de base et bonnes pratiques de sécurité des procédés et de génie chimique tels que revues de conception des procédés, analyse des risques, mise en place d'actions correctives et analyses d'experts n'étaient pas correctement mises en oeuvre.

Enfin, un système inadapté de procédure d'autorisation par les autorités locales en charge de la maîtrise de l'urbanisation a permis l'implantation d'une installation très dangereuse dans une zone industrielle légère.

Une explosion d'HA similaire se produira 16 mois plus tard au Japon (ARIA 17922).

---

## Accident

### Incendie de bac d'encre sur un site de conditionnement de toner

N°39836 - 24/03/2011 - FRANCE - 88 - ELOYES

C20.59 - Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39836/>



Dans une usine de conditionnement de cartouches (toner) pour photocopieurs, un phénomène électrostatique déclenche un feu dans un bac acier de 300 l lors du déchargement d'un sac de 350 kg (big bag) d'encre de toner constituée d'une poudre organique à base de styrène acrylate, noir de carbone et dérivés de titane ; cette poudre est susceptible de former un mélange explosif dans l'air. Le feu se propage au sac, à des pièces plastiques de l'équipement de déchargement et à une partie du produit. Le personnel de 1ère intervention de l'unité éteint les flammes avec un extincteur à poudre de 50 kg tandis que les autres employés évacuent le site. Alertés, les pompiers mobilisent 2 fourgons mais le foyer est déjà maîtrisé à leur arrivée. Les 7 intervenants incommodés par les fumées et la poudre projetée par l'extincteur sont évacués vers l'hôpital de Remiremont où ils resteront en observation 2 h. Il n'y a pas de chômage technique prévu pour les 40 employés du site.

La cause de la décharge électrostatique semble être un défaut de branchement d'une prise de terre par un opérateur, dont l'effet a été amplifié par la faible hygrométrie de l'air (30 %). L'exploitant améliore les équipements de mise à la terre passive des bacs aciers mobiles en installant des roues en carbone, permettant la mise à la terre de ces bacs même si l'opérateur oublie de connecter la prise de terre de ces bacs avant usage. L'exploitant avait bien pris en compte les scénarios d'inflammation de poussières dans son étude des dangers, mais pas sur les équipements de transvasement qui étaient malgré tout équipés d'une prise de mise à la terre.

---

## Accident

### Fuite d'encre dans un entrepôt

N°46559 - 07/04/2015 - FRANCE - 94 - RUNGIS

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46559/>

A 20 h, un cariste perce un GRV de 1 m<sup>3</sup> d'encre lors du déchargement d'un camion dans un entrepôt logistique soumis à autorisation (rubrique 1510). Le produit se répand sur le quai extérieur et l'aire de manœuvre. Les équipes d'intervention de la plateforme installent des boudins pour canaliser l'encre. Une société spécialisée récupère les déchets.

L'événement trouve son origine dans la manutention de GRV de dimensions différentes qui est souvent source d'accidents. Les fourches des chariots dépassent lorsqu'elles manoeuvrent un petit récipient et peuvent ainsi endommager d'autres capacités.

---

## Accident

### Intoxication par inhalation dans une charcuterie industrielle

## N°35981 - 06/01/2009 - FRANCE - 56 - JOSSELIN

*C10.13 - Préparation de produits à base de viande*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35981/>



Sur la zone tranchage jambon, 10 opérateurs, 5 employés et 5 intérimaires, font état entre 7 h et 10h30 de maux de têtes, nausées, picotements au niveau de la langue et d'une sensation de soif. Les locaux de fabrication sont évacués et aérés. Les secours et l'exploitant privilégient l'hypothèse de la remontée d'une poche de gaz par les égouts. Le site est autorisé à redémarrer vers 15h15. Le 19/01/09 (ARIA 35757), 12 personnes souffriront des mêmes symptômes.

L'investigation menée suite à cette 2ème série d'intoxications identifie un dysfonctionnement dans la distribution d'encre à solvant de la machine à impression des étiquettes est à l'origine de l'accident : l'air comprimé continuait à sortir dans le flacon en position basse du niveau de solvant vaporisant ainsi le contenu du flacon dans le système de filtration qui, étant saturé, permettait le relargage des substances dans les locaux. La fréquence de changement des filtres n'était pas respectée et le matériel était insuffisamment surveillé. Par ailleurs, l'aération de la zone de travail fonctionne en boucle à partir d'un caisson de ventilation situé au niveau des plafonds sans apport d'air neuf, l'air étant renouvelé seulement lors de l'ouverture des portes des zones de travail concernées. Ce système de ventilation sous température dirigée a permis l'accumulation des vapeurs de solvant (éthanol, isopropanol, acétate d'éthyle, méthyléthylecétone) dans l'atelier.

L'exploitant change les filtres des mécanismes d'encrage, répare le système d'injection défectueux d'air comprimé et met en place une entrée d'air extérieur sur les gaines d'arrivée d'air recyclé. Une société extérieure lave les gaines et le réseau de distribution de gaz protecteur, utilisé pour conditionnement sous film des denrées périssables, est inspecté.

L'inspection des installations classées constate les faits et demande : l'inventaire et la révision des procédures de gestion des substances dangereuses, la mise en place de procédures de maintenance et de suivi des systèmes d'impression, une étude aéraulique avec propositions techniques d'amélioration du système de ventilation, l'évacuation par gaines canalisées de l'air filtré des solvants et encres.

---

### Accident

**Rejet de vapeurs de solvants.**

## N°23308 - 21/11/2001 - FRANCE - 68 - ILLFURTH

*C17.12 - Fabrication de papier et de carton*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/23308/>

Lors de la distillation d'un solvant pollué par des encres d'impression, une émission de vapeurs nécessite l'évacuation de l'atelier. Les pompiers sont alertés. La pollution est limitée à l'atmosphère de l'atelier. Les vapeurs de solvant émises sont dues à l'encrassement du fond de cuve par des boues d'encres durcies qui ont surchauffé et qui a provoqué l'ouverture de la soupape de sécurité de la cuve.

---

### Accident

**Pollution des eaux.**

## N°18228 - 10/04/2000 - FRANCE - 44 - SAINT-HERBLAIN

*C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/18228/>



Dans une usine de fabrication d'emballages en papier, des eaux chargées en encres de qualité alimentaire polluent le PATUREAUX lors de travaux réalisés pour remplacer une canalisation d'eaux pluviales défectueuse. Une tuyauterie d'écoulement des eaux de lavage des encriers avait été condamnée, mais le nettoyage de la station de traitement des encres a fait remonter le niveau d'un puisard provoquant un débordement de l'effluent dans la tranchée ouverte pour les travaux.

---

## Accident

### Incendie sur un fût d'epoxy d'une usine de fabrication de matières plastiques

N°49206 - 29/09/2016 - FRANCE - 95 - SAINT-OUEN-L'AUMONE

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49206/>



Peu avant minuit, un feu se déclare sur un fût contenant 100 kg d'epoxy dans un bâtiment de 2 000 m<sup>2</sup> d'une usine de fabrication de matières plastiques (résines thermodurcissables - planches modulables). Trois personnes sont évacuées. Les secours refroidissent le fût à l'aide d'une lance. Deux personnes, légèrement intoxiquées, sont transportées à l'hôpital. Le fût est immergé dans de l'eau. Les locaux sont ventilés.

Le produit concerné a été fabriqué le 19/09. Le lendemain, la viscosité du produit ayant augmenté, il est dilué mais reste trop visqueux. Il est remalaxé le 21/09 sans succès puis laissé en attente dans la cuve à température ambiante, le temps de trouver l'origine de cette augmentation de viscosité. Le produit est ensuite vidangé en fût le 26/09 et laissé dans le local de conditionnement à température ambiante jusqu'à l'accident.

L'exploitant décide d'écartier le lot ayant servi à la fabrication du produit et d'interroger le fournisseur. Il décide également de conserver ce type de produit au congélateur. Le fournisseur indique que la matière initiale est sensible à l'humidité ambiante et à l'humidité des autres matières de la formule lors de la fabrication. Il est donc décidé d'utiliser un lot non entamé de cette matière et des lots frais pour les autres matières premières. Une attention particulière est portée à la température de refroidissement de la cuve pour éviter tout risque de condensation sur les parois et la fabrication est suivie par un chimiste expérimenté. Malgré ces précautions, le produit fabriqué en octobre 2016 voit sa viscosité augmenter le lendemain de sa fabrication.

L'exploitant décide :

- de suivre l'évolution de la viscosité du produit à -18 °C et à 25 °C ;
- de réaliser une étude systématique sur les matières premières de la formule pour évaluer l'impact de chaque matière sur la viscosité du produit ;
- de prendre contact avec les fournisseurs des matières premières principales afin qu'ils apportent leur expertise.

---

## Accident

### Déversement d'encre blanche dans une usine de plasturgie

N°35924 - 28/02/2009 - FRANCE - 43 - SAINT-ROMAIN-LACHALM

C22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35924/>



Dans une usine de plasturgie, un employé laisse échapper une partie du contenu d'un fût de 100 l d'encre blanche. Cette dernière se déverse dans le GOURNIER via le réseau d'eau pluvial et la retenue incendie. Les services de l'eau constatent une coloration blanche très prononcée sur le ruisseau classé en milieu sensible. Des obturateurs sont mis en place sur le réseau et les pompiers installent des bottes de paille dans le lit du ruisseau pour filtrer le polluant. La préfecture et la municipalité sont informées. L'eau est analysée mais ne présente pas de toxicité. Une autre pollution aquatique s'est produite la veille dans la même zone industrielle (ARIA N°35940).

---

## Accident

### Incendie d'un camion de matières dangereuses

N°43334 - 24/01/2013 - FRANCE - 48 - BANASSAC

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43334/>



Un feu se déclare à 5h50 sur la remorque d'un camion-remorque espagnol circulant sur l'A75 dans le sens Nord-Sud. Indemne, le chauffeur espagnol appelle les secours depuis une borne d'urgence. Le feu détruit 4 bidons de 205 kg de poudre d'encre et deux des 8 GRV de 1 000 l d'une matière solide dangereuse du point de vue de l'environnement (code ONU 3077). Les secours interrompent la circulation sur les voies de droite et du milieu, détentent et éloignent la remorque en feu du camion puis éteignent l'incendie. Une partie des eaux et mousses d'extinction, déborde du bassin de collecte des eaux de chaussée malgré son obturation rapide et s'écoulent dans une rivière proche. Un captage d'eau est arrêté par précaution, les prélèvements de l'ONEMA ne relèvent pas de danger, malgré un pH de 5 dans les effluents. Une société spécialisée vidange la rétention. L'exploitant routier la nettoie, ainsi que le caniveau en béton souillé. L'intervention s'achève à 21h15.

L'éclatement d'un pneu avant l'accident laisse penser à une surchauffe des freins ayant causé l'incendie.

---

## Accident

### Pollution des eaux à la suite d'un incendie.

N°21691 - 10/01/2002 - FRANCE - 60 - THOUROTTE

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/21691/>



A 4h20, un incendie embrase rapidement un atelier non sprinklé de fabrication d'encre solvantées de 2 500 m<sup>2</sup> empêchant toute action de l'équipe de 1ère intervention. Les productions sont interrompues. Les 7 employés présents évacuent l'atelier, puis tout le personnel quitte l'usine. Alertés automatiquement via une ligne directe (dispositif TALIA ou Terminal d'Alerte Liaison Identifiée Accident), les pompiers interviennent 15 mn plus tard avec d'importants moyens. Le sinistre est circonscrit à 5h30 et maîtrisé à 9h30. Une surveillance est maintenue les 5 jours suivants. L'atelier récemment rénové et modernisé est détruit, les pertes financières sont évaluées à 9 millions d'euros. Situés entre 15 et 30 m de la zone sinistrée, les stockages de matières premières (dont des nitrocelluloses), le laboratoire de recherche et les locaux de fabrication d'encre grasses ont été préservés ; la fabrication d'encre noire (sans solvant) peut ainsi reprendre dans l'après-midi. Le temps de mettre en place des obturateurs dans l'usine dépourvue de bassin de rétention adapté, les eaux d'extinction s'écoulent durant 1 h dans un contre-fossé avant d'être confinées dans le réseau des eaux pluviales du site (150 m<sup>3</sup>). Elles seront pompées à 8h30 par des

entreprises extérieures et stockées durant plusieurs heures dans des bassins d'eaux pluviales (commune, DDE) dont les vannes se révèlent être non étanches. L'inspection des installations classées et la police de l'eau constateront peu après une pollution du MATZ sur 2,25 km. Les effluents pollués seront finalement évacués par camions et traités. Le feu se serait déclaré dans une ancienne tour de préparation des encres, en cours de remplacement, dans laquelle se trouvaient 36 conteneurs de 1 et 2 m<sup>3</sup> remplis d'un mélange de 100 à 200 l d'alcool éthylique / acétate d'éthyle et équipés de soupapes de dépression, ainsi qu'un poste de dosage. Selon l'exploitant, un opérateur dosant un mélange non conforme à l'aide d'un seau métallique de 25 l n'aurait pas effectué de mise à la terre préalable. Une décharge d'électricité statique aurait provoqué l'inflammation des vapeurs de solvant, le feu se propageant ensuite rapidement à la tour et aux autres conteneurs. Les vapeurs émises par les soupapes de ces derniers ont accéléré la propagation du sinistre.

---

## Accident

### Détonation dans un broyeur de cartouches d'encre.

N°12079 - 19/09/1997 - FRANCE - 35 - LIFFRE

C28.23 - *Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12079/>



Une explosion se produit dans un broyeur de cartouches d'encre usagées. Des étincelles (contact métal-métal) ou un échauffement local dans le broyeur pourraient l'avoir allumé les particules de toner en suspension dans l'appareil. Il n'y a ni victime, ni dommage matériel. Les systèmes d'aération et d'aspiration existants sont modifiés. Un nettoyage régulier des points d'encrassement est prévu pour limiter l'empoussièvement de l'appareil.

---

## Accident

### Fuite d'acide nitrique dans une usine de fabrication d'emballages

N°49272 - 11/02/2017 - FRANCE - 59 - LYS-LEZ-LANNOY

C17.21 - *Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49272/>

Un nuage jaunâtre s'échappe au niveau de la station d'ultrafiltration des encres d'une entreprise de fabrication d'emballages en papier et carton. L'incident se produit suite à une fuite au goutte-à-goutte sur une tuyauterie reliée à 2 conteneurs, l'un contenant de l'acide nitrique (liquide incolore odorant, comburant et corrosif) et l'autre un mélange d'eau de javel (corrosif, pH basique) et de soude (base forte, corrosif). L'acide nitrique, fortement concentré, provoque un dégagement de dioxyde d'azote, gaz jaunâtre, toxique et suffoquant.

Les employés sont évacués. Les pompiers stoppent la fuite en mettant hors-service les installations techniques. La cellule mobile d'intervention chimique est déployée.

Le lendemain, une fuite de produits chimiques entraîne un nouveau dégagement de fumée orange. (ARIA 49250).

---

## Accident

### Feu industriel

N°32168 - 25/04/2006 - FRANCE - 60 - BREUIL-LE-SEC

C20.30 - *Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*



Dans une usine de fabrication de peintures et vernis, un feu se déclare vers 11 h dans l'atelier de fabrication des encres liquides, à proximité d'une cuve. Les 3 opérateurs présents maîtrisent le sinistre au moyen d'extincteurs et d'un RIA. Le POI est déclenché, le personnel évacué et les pompiers internes et externes appelés. Lors de l'arrivée des secours extérieurs, le feu est circonscrit. L'exploitant constate la présence de poussières de nitrocellulose dans le carter de protection d'une vanne guillotine, ainsi que le déversement de 1 l de monoéthanolamine lors du démontage d'une pompe. Un groupe de travail se réunit pour déterminer les causes du départ de feu. L'hypothèse d'une réaction entre la nitrocellulose et la monoéthanolamine est écartée à la suite d'essais réalisés en laboratoire. L'exploitant avance plusieurs hypothèses : décomposition des poussières de nitrocellulose présentes dans le carter de protection de la vanne guillotine, point chaud d'origine mécanique provoquant l'échauffement de la vanne conjugué à une accumulation de ces poussières dans le capot de protection du vérin pneumatique actionnant la vanne. L'accident n'a fait que des dégâts légers, au niveau de la vanne guillotine et des câbles. Les 250 l d'eaux d'extinction mises en fûts sont évacuées dans un centre de traitement des déchets agréé, ainsi que les poussières d'extincteurs à poudre. La production a été arrêtée sur 2 cuves pendant 24 h. L'exploitant demande une expertise de la vanne à une entreprise extérieure. Une nouvelle conception de la vanne guillotine est étudiée avec un carter ajouré et non plus fermé pour permettre le nettoyage et supprimer le dépôt de poussières de nitrocellulose, ainsi que la réalisation d'une maintenance préventive sur les vannes guillotines comprenant l'inspection visuelle des pièces mécaniques et le nettoyage des carters de protection.

---

## Accident

### Réserve incendie complètement vidangée.

**N°26173 - 10/09/2003 - FRANCE - 01 - PONCIN**

*C22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques*

Le 10 septembre, dans une usine de fabrication de matériels et de produits (encres) de sérigraphie et de marquage industriel, la réserve incendie de 300 m<sup>3</sup> se vidange complètement à la suite de la rupture du terrassement. Ce bassin étant hors d'usage, les moyens de défense incendie du site ne sont plus opérationnels, entraînant l'indisponibilité des moyens de secours internes (RIA et mousse) et des rideaux d'eau qui permettent le refroidissement des stockages de produits inflammables et la réduction des flux thermiques. A la suite de cet incident, l'établissement propose les mesures compensatoires suivantes : vigilance accrue du personnel, mise en place d'équipiers de seconde intervention et recensement des moyens disponibles, mise en demeure du sous-traitant de remettre en état le bassin. Par courrier du 16 septembre, la DRIRE informe l'entreprise que ces mesures ne sont pas acceptables en l'état, en particulier, aucun délai n'est fixé pour la réparation du bassin. Elle demande qu'une réserve d'eau équivalente à la réserve endommagée soit mise en place, permettant l'alimentation des systèmes de sécurité. Dans le cas contraire, les installations devront être arrêtées et mises en sécurité. Le 22 septembre, les représentants du SDIS procèdent à une visite de l'établissement. A la suite de cette visite, l'entreprise s'engage à mettre en place une réserve incendie de secours utilisant un des bassins de rétention de l'établissement ainsi que 2 dispositifs "queue de paon" en substitution des rideaux d'eau avec alimentation par une moto-pompe avant le 17 octobre soit 5 semaines après l'incident initial. Le 6 octobre, la réserve incendie n'est toujours pas réparée. La société a consulté plusieurs entreprises mais attend l'accord de l'expert judiciaire sur les devis fournis. La réserve incendie du site est assurée de manière dégradée à partir d'une réserve incendie de secours (bassin de rétention), les mesures

compensatoires proposées en remplacement des rideaux d'eau indisponibles ne sont pas encore mises en place. La DRIRE avertit l'exploitant qu'une telle situation ne peut perdurer au delà du 17 octobre.

---

## Accident

### Echauffement d'un produit

**N°22865 - 25/08/2002 - FRANCE - 68 - CERNAY**

*C20.12 - Fabrication de colorants et de pigments*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/22865/>

Dans l'une des unités de fabrication de colorants et d'encre d'une usine chimique, un départ de feu se produit, un dimanche, dans un local de 100 m<sup>2</sup> où sont stockées des poudres de colorants sèches. L'échauffement de l'une des substances présentes (sepistol sast blue) conditionnées en fûts est à l'origine du phénomène de combustion qui a conduit à un début d'incendie sur des palettes entreposées à proximité. Le personnel d'astreinte, prévenu par la télésurveillance, donne l'alerte et mobilise l'équipe de 2ème intervention de l'usine qui maîtrise le sinistre en 1 h. Les produits stockés (6 à 10 bacs de 100 kg de capacité unitaire) sont retirés du local et pris en charge par l'entreprise. Le stockage à température trop élevée de ce colorant serait à l'origine de l'accident, les consignes de déchargement des étuvés sont précisées et la formation du personnel complétée. Le produit concerné avait été à l'origine d'un incendie 6 ans plus tôt, le procédé et le système de sécurité avait alors été modifiés.

---

## Accident

### Incendie sur un camion transportant des encres.

**N°17745 - 15/05/2000 - FRANCE - 45 - SAINT-AY**

*H49.41 - Transports routiers de fret*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17745/>

Sur l'autoroute A10, dans le sens Paris-Province, un feu se déclare sur un camion transportant des encres d'imprimerie. Les pompiers maîtrisent le sinistre. Une société autoroutière assure le pompage et le curage des fosses.

---

## Accident

### Explosion d'un dispositif de traitement des eaux dans une usine chimique

**N°17581 - 12/04/2000 - ETATS-UNIS - 00 - EGELSTON TOWNSHIP**

*C20.59 - Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17581/>



Une succession d'explosions (1 très importante suivie de 2 petites) détruit le bâtiment abritant le dispositif de collecte des effluents d'une usine fabriquant des herbicides et des produits chimiques utilisés dans la production d'encre. Au cours de l'accident, 10 personnes sont blessées : 3 employés de l'usine et 7 personnes travaillant pour un prestataire. 2 des blessés sont dans un état critique. Une équipe réalisait des travaux de maintenance au moment de l'accident. Un important nuage de poussière et de débris divers a également été observé. Les autorités mentionnent qu'une quantité non encore estimée de solvant s'est échappée de l'installation (peut-être du toluène) toutefois les employés semblent avoir été réactifs et ont fermé rapidement la vanne adéquate. La production de l'usine est interrompue suite à l'accident.

---

## Accident

### Feu dans une usine d'emballages plastiques

N°39807 - 10/02/2011 - FRANCE - 25 - SANCY-LE-GRAND

C22.22 - Fabrication d'emballages en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39807/>



Dans une usine d'emballages en plastique de 2 000 m<sup>2</sup> sur 2 étages, un feu se déclare vers 10h55 sur 30 t de matières plastiques en granulés. Les secours évacuent 10 employés et protègent une cuve de 2 000 l de fioul, ainsi qu'un transformateur privé ; un stock de 200 l d'encre est également présent. La stabilité de la structure métallique du bâtiment est compromise et le volume de fumée dans celui-ci est très important. Les pompiers protègent les bâtiments attenant (la poste et un magasin). Le feu est maîtrisé vers 15h10. L'exploitant de la station d'épuration est alerté de la pollution à venir et les effluents sont stockés dans un bassin tampon. Les égouts du site sont obturés. Les pompiers éteignent l'incendie vers 14 h avec 4 lances. Une société spécialisée pompe les 10 m<sup>3</sup> d'eaux d'extinction, de fioul et d'encre recouvrant 600 m<sup>2</sup> de l'usine. Le pompage débute vers 19h40 et se termine le lendemain vers 7 h. Le risque d'effondrement du bâtiment subsistant, le site est sécurisé en attendant le démontage de l'imprimeuse de 8 t. Les pompiers quittent les lieux vers 2 h. Les dommages matériels sont importants, mais le matériel de production est épargné ; les 17 employés risquent d'être en chômage technique. Un court-circuit sur un compresseur serait à l'origine du sinistre.

---

## Accident

### Incendie dans un dépôt de nitrocellulose.

N°25495 - 15/08/2003 - FRANCE - 38 - LE PONT-DE-CLAIX

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/25495/>



Un incendie se déclare dans le dépôt de nitrocellulose d'une usine d'encre d'imprimerie fermée pour congés annuels. En l'absence de personnel sur le site et de détection incendie dans le dépôt, l'alerte est donnée par le voisinage. Les pompiers, intervenus rapidement, maîtrisent le sinistre en 30 min. Le local est détruit : 3 murs se sont écroulés, seule la façade équipée d'une porte métallique d'accès a résisté au feu. Les 4 t de nitrocellulose (dont 3,6 t avaient été livrées une semaine plus tôt) abritées dans le dépôt sont détruites, ainsi que les 6 fûts de substances entamés (100 kg), disposés dans les 2 alvéoles accolées au dépôt. Selon l'exploitant, les produits entamés étaient correctement conditionnés dans leurs emballages plastique d'origine contenus dans des fûts hermétiquement fermés. Compte tenu des fortes chaleurs mesurées lors des jours précédant l'accident et de l'absence de personnel depuis plus de 5 jours, l'évaporation du solvant d'imprégnation de la nitrocellulose serait à l'origine de son auto-inflammation : l'arrêté préfectoral impose une surveillance constante du stockage pour s'assurer que le taux de solvant ne descend pas au-dessous de la teneur normale réalisée à la réception. L'inspection constate les faits. Un AP de mesures d'urgence est pris : l'exploitant doit maintenir l'installation sinistrée en sécurité et évacuer les déchets vers un établissement spécialisé. La remise en service de l'installation est subordonnée à une nouvelle autorisation. Préalablement, les causes et conséquences de l'accident devront être déterminées avec mise en oeuvre de toutes les mesures destinées à en diminuer la probabilité de renouvellement. Pour poursuivre sans délai sa fabrication, l'exploitant s'engage à se faire livrer chaque matin, la stricte quantité de nitrocellulose nécessaire à une journée de travail.

## Accident

### Fuite de produits chimiques dans une usine de fabrication d'emballages

N°49250 - 12/02/2017 - FRANCE - 59 - LYS-LEZ-LANNOY

K64.20 - Activités des sociétés holding

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49250/>



Vers 18h40, un dégagement de fumée orange s'échappe au niveau de la station d'ultrafiltration des encres d'une entreprise de fabrication d'emballages en papier et carton. L'incident se produit suite au transvasement d'acide nitrique (liquide incolore odorant, comburant et corrosif) dans un conteneur de 1 m<sup>3</sup>.

Le personnel de l'usine est évacué avant l'arrivée des pompiers. Une neutralisation par dilution est effectuée. Le conteneur fermé est placé sur un bac de rétention.

La veille, les pompiers avaient déjà dû intervenir pour un nuage jaunâtre suite à une fuite d'acide nitrique. (ARIA 49272). La direction de l'usine signale que ce dégagement est fait suite de l'incident de la veille. Des résidus de produit se sont mis à fumer.

## Accident

### Départ de feu suite au dysfonctionnement d'une distilleuse de solvants usagers

N°46844 - 08/07/2015 - FRANCE - 45 - SAINT-CYR-EN-VAL

C22.22 - Fabrication d'emballages en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46844/>

Un début de combustion entraînant des émanations de fumée se produit à 8h15 sur une distilleuse de solvants usagés contenant de l'encre dans une usine d'emballages en plastique. Le POI est déclenché. Le personnel met en sécurité l'unité et évacue les lieux. A leur arrivée, les pompiers aèrent le local et mesurent la température sur la distilleuse. La production est arrêtée pendant 1h30.

Le sinistre aurait été provoqué par le dysfonctionnement d'un relais sur la distilleuse. Cette dernière s'arrête automatiquement en fin de cycle et sonne pour alerter les opérateurs. Le dysfonctionnement aurait entraîné l'arrêt tardif de la distilleuse, engendrant une surchauffe au moment de l'ouverture de la vanne pour vidanger les boues.

Le service maintenance effectue un contrôle complet de l'installation et la remet en route sous sa surveillance. Le constructeur de l'installation est contacté pour identifier la cause de cet incident.

## Accident

### Feu dans un local de papeterie.

N°20330 - 21/02/2001 - FRANCE - 84 - MALAUCENE

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20330/>



Un incendie se déclare dans le local des encres et des solvants d'une papeterie. Une quarantaine de pompiers est mobilisée et le sinistre est maîtrisé en 1 h. Quatre employés sont blessés dont 2 brûlés au visage alors qu'ils intervenaient au départ du feu pour déclencher le système anti-incendie. Les employés, en grève lorsque le sinistre s'est produit, dégagent l'entrée de l'usine.

## Accident

### Explosion et incendie dans une usine de conditionnement de déchets

N°11928 - 26/03/1997 - ETATS-UNIS - 00 - HASKELL

E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/11928/>



Une explosion suivie d'un incendie survient dans une entreprise de conditionnement de déchets dangereux pour cimenterie, au cours du transvasement d'un fût d'encre usée dans un disperseur (ajustement du pouvoir calorifique). Une boule de feu est observée. Un ouvrier est mortellement brûlé et un autre l'est superficiellement. L'incendie dure 3 jours. Le voisinage est évacué pendant 4 h. L'activité de l'établissement est suspendue. Une enquête est en cours.

## Accident

### Incendie d'un entrepôt.

N°8983 - 30/05/1996 - FRANCE - 51 - AY

C13.99 - Fabrication d'autres textiles n.c.a.

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/8983/>



Un incendie d'origine criminelle localisé simultanément en 2 foyers distincts détruit l'entrepôt d'une usine textile de 1 000 m<sup>2</sup> abritant du tissu et de la moquette. Un employé donne l'alerte. La bouteille de gaz d'un chariot élévateur explose et projette un morceau de bardage métallique à 30 m. Des solvants et encres d'imprimerie également présents alimentent le feu. Le POI est déclenché au bout d'une heure. Une CMIC intervient. Une 2ème explosion d'origine inconnue se produit 4 h plus tard. Un pompier et un employé sont légèrement intoxiqués. Les eaux d'extinction sont retenues dans une cuvette de rétention. L'accès au site est interdit devant le risque d'éboulement des murs et de la charpente. Des analyses air-eau sont effectuées.

## Accident

### Pollution d'un réseau d'eau potable.

N°7647 - 14/09/1995 - FRANCE - 38 - LE PONT-DE-CLAIX

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7647/>



Un fabricant d'encres pollue le réseau d'eau potable d'un quartier de la ville où sont notamment situées plusieurs écoles. Les services municipaux vident la section de réseau semblant la plus polluée en ouvrant des poteaux incendie. La population et un centre anti-poison sont alertés ; aucune intoxication ne sera signalée. Une tuyauterie colmatée et un clapet anti-retour non étanche (fuite de 1 à 20 l/h selon le positionnement du clapet lors de sa fermeture) sont à l'origine de la pollution. L'usine modifie ses installations, met en place un dispositif de disconnection interdisant le retour d'eaux industrielles dans le réseau d'eau potable et sépare ses différents réseaux (eaux potables, pluviales, industrielles et usées). Un expert est nommé.

## Accident

### Incendie d'une imprimerie

## N°43313 - 20/10/1988 - FRANCE - 87 - LIMOGES

C18.11 - Imprimerie de journaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43313/>



Un employé de l'imprimerie d'un journal démantèle une ancienne installation de chauffage au premier étage d'un bâtiment. Debout sur un massicot, il utilise un poste oxy-acétylénique. Vers 14h50, une étincelle enflamme une traînée de liquide inflammable et rentre dans le local de la rotative en passant sous un rideau de lamelles en plastique. La traînée atteint un bidon de produit de déglaçage et l'enflamme. Le feu atteint ensuite des bidons d'encre et de solvant. Des employés utilisent des extincteurs sans succès, un de leur collègue coupe l'alimentation électrique de la rotative. Les gaz imbrûlés s'accumulent sous le plafond et s'embrasent, généralisant l'incendie à l'étage. Le feu se propage au rez-de-chaussée par les ouvertures dans le plancher en bois permettant le passage du papier alimentant la rotative. Les pompiers arrivent sur place à 15 h. Certains d'entre eux, ne portant pas d'ARI, sont incommodés par les fumées. Le feu est éteint à 15h40. Le déblai s'achève vers 17 h. L'atelier d'impression est partiellement détruit, la toiture est endommagée sur 100 m<sup>2</sup> et la rotative (25 millions de francs de 1988 soit 5,8 millions d'euros de 2011) est détruite. 3 employés sont en chômage technique et 8 rotatives sont arrêtées.

Le sinistre est dû au manque de précautions prises lors des travaux de démantèlement. Le sol n'était pas protégé par des bâches humides ou des plaques incombustibles et les produits inflammables n'étaient pas suffisamment éloignés. La traînée de produit qui s'est enflammée est vraisemblablement due à un filet de produit de décapage répandu par un outil sorti d'un bidon de décapant et qu'un employé aurait laissé goutter sur le sol.

---

### Accident

**Fuite d'encre d'imprimerie depuis un camion à bord d'un ferry.**

## N°40013 - 21/03/2011 - FRANCE - 62 - CALAIS

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40013/>

A bord d'un ferry au port, un fût de 200 l d'encre d'imprimerie inflammable fuit dans un camion. Le fût est retourné par les pompiers pour arrêter l'écoulement, le poids-lourd est ensuite sorti du bateau et isolé avant que les services portuaires ne prennent en charge le récipient.

---

### Accident

**GASCOGNE LAMINATES**

## N°35472 - 27/11/2008 - FRANCE - 08 - GIVET

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35472/>



Vers 10 h dans une papeterie, des employés en grève déversent volontairement dans la HOUILLE 600 l d'encre bleue. La pollution atteint la MEUSE et se propage jusqu'en Belgique, colorant la rivière. Les autorités belges sont avisées. Les secours installent un barrage filtrant.

---

### Accident

**Incendie dans une imprimerie de journaux**

## N°49294 - 21/02/2017 - FRANCE - 13 - VITROLLES

C18.11 - Imprimerie de journaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49294/>

Vers 18h10, un feu se déclare au niveau d'un bac d'encre industrielle dans une imprimerie. L'incendie impacte 2 conteneurs de 1 500 l de produit de lavage à l'extérieur du bâtiment. Une quantité de polluant non quantifiée s'écoule dans un réseau pluvial. L'incendie est maîtrisé vers 21h40 (plus de 3 h d'intervention).

Une légère pollution de la CADIERE qui se jette dans un étang est observée. Un barrage de boudins absorbants est mis en place sur le ruisseau. Le sinistre détruit un transformateur électrique, ce qui engendre le chômage technique de 8 personnes d'une entreprise voisine.

---

### Accident

#### Incendie dans une société de collecte de déchets dangereux

## N°45443 - 03/07/2014 - FRANCE - 72 - LE MANS

C19.20 - Raffinage du pétrole

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45443/>

Un feu se déclare à 18 h sur 2 cuves contenant des acides et des solvants dans l'un des bâtiments d'une société de collecte de déchets dangereux. La cellule concernée contient également des cartouches d'encre, des produits phytosanitaires en petit conditionnement et de l'huile usagée. Les pompiers éteignent l'incendie vers 19h30 avec 3 lances dont 2 à mousse. Les eaux d'extinction débordent de la rétention sur la voie publique. Les secours posent des buvards absorbants. Le personnel, équipé de masques à cartouches, déblaie ensuite les déchets à l'aide de chariots élévateurs jusqu'à 22 h. Aucune pollution atmosphérique ou aquatique n'est relevée.

---

### Accident

#### Fuite de déchets liquides.

## N°31656 - 19/04/2006 - FRANCE - 26 - AOUSTE-SUR-SYE

C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31656/>



Dans une usine de fabrication de sacs en papier, une fuite se produit à la suite d'une fissuration de l'organe de remplissage d'une citerne de 23 000 l d'eaux de lavage d'encrier (eau 85 %, encre 10 % et solvant 5 %). Avant que les pompiers ne parviennent à colmater la fuite, 3 000 l de produit se déversent sur le sol et polluent la SYE et la DROME, qui sont alors colorées en noir. Des barrages sont mis en place sur les 2 cours d'eau. Les 20 000 l de produit restants sont transvasés dans 2 citernes du site et évacués par une société spécialisée ; les terres souillées seront éliminées en centre de traitement. Bien que le courant favorise la dilution de la pollution, la DDASS met en place une surveillance des cours d'eau. L'inspection des installations classées propose au préfet de mettre en demeure l'exploitant d'installer la citerne d'effluents de lavage d'encrier sur rétention et de prendre les dispositions pour éviter le déversement direct de matières dangereuses vers les égouts ou le milieu naturel. Par ailleurs, la livraison et l'enlèvement de substances chimiques seront réalisés sur une aire étanche.

---

### Accident

#### Feu sur une dliueuse.

## N°27088 - 11/05/2004 - FRANCE - 74 - VETRAZ-MONTHOUX

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27088/>



Un feu se déclare dans une usine de fabrication d'encre et vernis sur une dilueuse de 1 t contenant de l'éthanol, de l'acétate d'éthyle et de la cire de polyéthylène. Deux ouvriers gravement brûlés sont hospitalisés. Les employés éteignent l'incendie à l'aide de poudre. les pourtours de la cuve sont nettoyés, puis le local de la dilueuse est isolé. Les secours extérieurs effectuent des mesures d'explosimétrie et de température ; tout risque est écarté, la température de la cuve étant comprise entre 22 et 26 °C. Selon les premiers témoignages, une décharge électrostatique se serait produite lors du versement de la poudre dans la dilueuse.

---

## Accident

### Incendie dans une imprimerie

N°26490 - 20/02/2004 - FRANCE - 62 - SAINT-LEONARD

C18.12 - Autre imprimerie (labour)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26490/>



Un feu se déclare dans la salle des machines d'une imprimerie de 5 000 m<sup>2</sup>. Près de 2 h sont nécessaires à une quarantaine de pompiers pour maîtriser le sinistre, la présence d'encre et de solvants compliquant considérablement leur tâche. Un nuage de fumée noire est visible à plus de 15 km à la ronde. Un employé est légèrement brûlé. Treize machines sont détruites, certaines d'entre elles coûtent jusqu'à 1,5 millions d'euros ; la présence d'une porte coupe-feu a toutefois évité la propagation de l'incendie au reste des locaux (ateliers, façonnage et rotatives). Une charpente métallique menace de s'effondrer sur l'entreprise contiguë (un constructeur de bateaux et de caravanes). Selon l'exploitant, un court-circuit serait à l'origine du sinistre.

---

## Accident

### Pollution des eaux.

N°13625 - 05/03/1998 - FRANCE - 93 - SAINT-DENIS

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13625/>



A la suite du transbordement de fûts, 200 l de colorant utilisé pour les encre et les vernis d'imprimerie polluent La SEINE sur 1 km. Cette pollution s'aggrave à la suite de la négligence du responsable de l'entrepôt de stockage de ces fûts. Trois séries de prélèvements sont effectués à plusieurs endroits de la pollution.

---

## Accident

### Pollution des eaux.

N°14812 - 13/01/1998 - FRANCE - 44 - SAINT-HERBLAIN

C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14812/>



La vidange de bidons d'encre par des employés intérimaires entraîne une pollution du TOUGAS.

## Accident

### Libération de gaz nitreux.

#### N°19227 - 13/05/1993 - ALLEMAGNE - 00 - BITTERFELD

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/19227/>

Un dégagement de gaz nitreux se produit dans une unité de fabrication de peintures et encres à l'arrêt pour travaux de maintenance. Un réservoir contenant 11 t d'acide sulfonitrique (mélange 35% HNO<sub>3</sub> et 65% H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub>) est vidé à l'aide d'une conduite de pompage. En fin de vidange, 600 L sont encore présents dans la cuve dont les jauge de mesures ont été débranchées pour être lavées à l'eau. De l'eau entre dans le réservoir par le trop-plein des jauge, entraînant la décomposition de l'acide et la formation de 90 kg d'oxydes d'azote. Les pompiers de l'usine sont prévenus. Le réservoir est refroidi à l'eau, l'oxyde d'azote abattu par un rideau d'eau. Les usines avoisinantes sont averties ainsi que la population de Wolfen. Il n'y a pas eu de dommages, ni dans l'unité, ni dans la zone habitée proche.

---

## Accident

### Abandon de fûts toxiques.

#### N°12344 - 30/05/1989 - FRANCE - 91 - YERRES

ZZZ.ZZ - Origine inconnue

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12344/>

Trente-six fûts contenant des produits toxiques sont retrouvés en forêt de Sénart. L'un de ces fûts contient 2 l d'huile de synthèse. Tous ces produits sont utilisés notamment dans la fabrication d'encre d'imprimerie.

---

## Accident

### Incendie dans un établissement stockant des radionucléides (déchets).

#### N°7197 - 20/07/1995 - FRANCE - 95 - BEAUCHAMP

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7197/>

Un incendie se déclare dans un établissement d'application de peintures dont certaines sont radioluminescentes. Les pompiers arrivent sur les lieux 11 min après avoir été alertés. Le feu est maîtrisé après 2h35 d'intervention. Le feu a atteint un local où sont stockées des sources usagées scellées et non scellées au tritium (cadrons et aiguilles luminescents). Les eaux d'extinction se sont écoulées dans le réseau des eaux pluviales. Les autorités compétentes sont informées et un organisme agréé effectue un diagnostic de radioprotection. Celui-ci confirme qu'aucune conséquence pour la population n'est à redouter tout en mettant en évidence une contamination très localisée sur le site. La zone concernée est mise en sécurité puis traitée.

---

## Accident

### Incendie dans une usine de vernis, encres et peintures

#### N°42787 - 21/09/2012 - FRANCE - 28 - TREMBLAY-LES-VILLAGES

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42787/>



Dans une usine fabriquant des encres et vernis pour l'industrie graphique, un feu se déclare vers 12 h sur une cuve de 500 l contenant du vernis composé à 80 % d'essence C. Les 53 employés évacuent le bâtiment. Les secours internes éteignent l'incendie, 3 intervenants sont transférés sur un hôpital pour des examens médicaux. Le sinistre endommage une conduite d'azote desservant un bâtiment annexe, 30 employés sont en chômage technique.

---

## Accident

### Incendie dans une imprimerie

**N°42790 - 21/09/2012 - FRANCE - 44 - COUERON**

*C18.12 - Autre imprimerie (labour)*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42790/>

Un feu se déclare vers 5 h en fin de poste de nuit dans un bâtiment de 1 200 m<sup>2</sup> stockant du papier au sein d'une imprimerie soumise à déclaration. Les employés déplacent des produits dangereux (encres, vernis, solvants). Les pompiers déploient plusieurs lances et sont confrontés à des difficultés d'alimentation en eau. L'émission de fumée entraîne le confinement des employés d'une société voisine. La municipalité interdit la circulation aux abords du site. Une société privée pompe les eaux d'extinction, les débris sont déblayés avec des engins des collectivités locales pour permettre la progression des secours. Le feu est considéré éteint le 29/09.

Lors du sinistre des conteneurs ont fondu et les rétentions se sont remplies de produits chimiques. Néanmoins, aucune pollution particulière du milieu par les eaux d'extinction ne semble être observée à la suite de l'accident. Les eaux ont en effet pu être bloquées sur le site car son réseau d'eau pluvial dispose d'une vanne guillotine qui était fermée lors des faits.

---

## Accident

### Feu d'un entrepôt de parfumerie

**N°36325 - 28/06/2009 - FRANCE - 10 - NOGENT-SUR-SEINE**

*N82.92 - Activités de conditionnement*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36325/>



Un feu se déclare vers 3 h dans l'entrepôt d'une société de conditionnement de parfums de 600 m<sup>2</sup> abritant notamment des solvants conditionnés en bidons de 30 l, de l'alcool (15 000 l) en bidons et conteneurs, des encres et différents matériaux combustibles (cartons, plastiques...). Le feu, alimenté par la combustion des produits inflammables stockés, se propage au sein d'un bâtiment de 6 000 m<sup>2</sup> abritant également un garage automobile, une entreprise de matériel agricole, les services municipaux, un centre commercial, un espace bureau et un logement.

Une centaine de pompiers interviennent avec 13 lances réparties sur les 4 faces du bâtiment et rencontrent des difficultés pour l'alimentation en eau. Ils évacuent une centaine de bouteilles de gaz, les véhicules des services municipaux et mesurent la toxicité (monoxyde de carbone et ammoniac) dans les lotissements pavillonnaires proches ; les résultats sont négatifs. Les gendarmes établissent un périmètre de sécurité et bloquent l'accès à la zone. Une chambre forte au sous-sol du bâtiment contient des œuvres d'art ; un élu sur place détient la clé pour pouvoir les évacuer à tout moment. Un bâtiment proche stockant 3 000 l de fioul et 200 l d'essence est interdit d'accès.

Les secours constatent une irisation sur la SEINE au niveau du point de rejet des eaux

pluviales et installent un barrage flottant ; l'exploitant de la station d'épuration et les services de l'eau sont informés. Une partie de la toiture s'effondre et les secours tentent de percer la façade ouest. Les pompiers éteignent l'incendie vers 14 h puis pompent les eaux d'extinction et ventilent le bâtiment ; ils quittent les lieux vers 21 h et la gendarmerie prend le relais de la surveillance.

Le bâtiment est détruit sur 2 500 m<sup>2</sup> ; 45 employés de la parfumerie et 35 du centre commercial sont en chômage technique. Le centre commercial, qui devait être inauguré la semaine suivante, n'a pas brûlé mais est inutilisable en raison des milliers de litres d'eau et de produits utilisés pour l'extinction. Une enquête est effectuée pour déterminer les causes de l'incendie. L'exploitant s'installe provisoirement dans des locaux appartenant à une autre entreprise dans l'attente d'un relogement pérenne.

---

## Accident

### Incendie dans une usine de fabrication d'encre.

**N°34349 - 15/03/2008 - FRANCE - 77 - MITRY-MORY**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34349/>



Un feu se déclare vers 18h40 dans une usine de fabrication d'encre au centre du magasin de matières premières et produits semi-finis. Il se développe rapidement. L'une des caméras de surveillance filme les premières fumées vers 18h45, puis des flammes sortent de la toiture 7 min plus tard. A leur arrivée à 18h59, les pompiers observent l'importante colonne de fumées noires et des flammes. L'entrepôt de 10 000 m<sup>2</sup> abritant divers produits chimiques (solvants, cadmium et plomb, acétone, acétate de méthyle, glycol, polymères...) est atteint. L'incendie menace de se propager à un bâtiment abritant une autre société. L'intervention mobilise une centaine de pompiers et 9 lances. Le feu est circonscrit à 21h38 tout en restant très violent. Les secours obtiennent les égouts et surveillent le bassin de rétention. A 22h33, le foyer principal baisse d'intensité et permet aux pompiers d'éviter toute propagation vers les laboratoires et les stockages de solvants. L'Inspection des Installations Classées se rend sur les lieux et le maire est prévenu. Le feu est éteint le lendemain vers 2h30. Une société spécialisée effectue des prélèvements d'eau et analyses qui révèlent une concentration importante en polluants écotoxiques (cétones, éthers de glycol, pyrrolidinone-ethenyl, phenoxyethyl acrylate). Les eaux d'extinction ne peuvent en l'état être déversées dans les égouts. L'exploitant les fait pomper par une entreprise afin de les détruire dans un centre d'incinération (bordereaux de suivi d'élimination transmis à l'Inspection), mais ces dernières se sont cependant déjà en partie écoulées dans le milieu naturel. Une vanne motorisée guillotine devait être mise en place en avril 2008. Le jour du sinistre, un système d'extinction automatique de type sprinkleur était en cours d'installation pour être mis en service 2 semaines plus tard. Prévu pour couvrir l'ensemble du site, il aurait permis d'éviter l'incendie ou tout au moins d'en limiter les conséquences. Aucun blessé n'est à déplorer, mais 5 000 m<sup>2</sup> de bâtiment sont détruits, dont une zone de production de 2 000 m<sup>2</sup> ; le maire doit prendre un arrêté de péril au vu de l'instabilité de certaines structures. Ce sont au total 80 t de matières premières et de produits semi-finis qui ont été détruits, des milliers de m<sup>2</sup> contaminés sont à nettoyer, l'outil de production est partiellement hors d'usage (14 mélangeurs à restaurer dont 3 détruits) et les pertes sont évaluées à 3 millions d'euros. La reconstruction est prévue sur 1 an. Des mesures de chômage technique sont évitées de justesse.

---

## Accident

### Accident TMD

**N°4864 - 19/11/1993 - FRANCE - 54 - AZERAILLES**

#### H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/4864/>



Sur la RN 59, un semi-remorque transportant 1 200 l de toluène et plusieurs tonnes de papier et d'encre d'imprimerie, arrache 2 pylônes électriques et heurte 1 maison inoccupée. Un court-circuit déclenche un incendie qui entraîne un risque d'explosion. Des vapeurs toxiques se dégagent ; 40 pompiers viennent à bout de l'incendie au moyen de mousse chimique. La MEURTHE est polluée par l'encre et les produits chimiques mélangés à l'eau et à la neige carbonique. Le chauffeur qui s'était assoupi au volant est légèrement blessé.

---

#### Accident

##### Explosion d'un sécheur d'air d'une usine.

N°40231 - 28/04/2011 - FRANCE - 76 - MARTIN-EGLISE

C28.23 - Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40231/>



Une explosion se produit vers 13 h sur un sécheur d'air dans le bâtiment "toner" de 10 000 m<sup>2</sup> d'une usine fabriquant des photocopieurs et des encres en poudre. Le POI est déclenché ; 34 employés sont évacués et regroupés dans des locaux administratifs. Aucun blessé n'est à déplorer. La structure du bâtiment n'étant pas endommagée aucun chômage technique n'est prévu.

---

#### Accident

##### Feu de gaine électrique.

N°31182 - 17/12/2005 - FRANCE - 60 - BREUIL-LE-SEC

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31182/>

Un feu se déclare vers 12 h au niveau d'une gaine électrique d'une cuve d'encre d'imprimerie à proximité de cuves de solvant dans l'un des bâtiments d'une usine de fabrication de peinture et vernis. Une entreprise extérieure effectuait des travaux dans cette zone, encadrée par le personnel de l'entreprise. Les travaux étaient terminés et le chantier était en cours de nettoyage lorsque des flammes sont aperçues. le POI est déclenché, le feu est rapidement maîtrisé du fait de la bonne réactivité du personnel (pompier interne et entreprise extérieure) et grâce au déclenchement des sprinklers (système d'extinction à mousse). L'ensemble du personnel de la zone concernée est évacué. A l'arrivée des pompiers externes, le feu est maîtrisé. Ceux-ci procèdent à des relevés d'explosimétrie. Cet incident n'a entraîné aucun dommage.

Des travaux de découpe sont à l'origine de ce départ de feu : lors des travaux, des étincelles provenant du tronçonnage d'un fer d'une poutrelle béton se sont vraisemblablement déposées sur des chiffons oubliés sous les racks d'un chemin de câble électrique (le sol et le rack sont distants de 5 cm). Le feu a couvé pendant 1 h. A la suite de cet incident, l'exploitant prévoit d'améliorer le nettoyage de l'atelier, surtout dans les endroits difficilement accessibles. Une étude de faisabilité est prévue pour vérifier la possibilité de rehausser les racks de chemin de câbles.

---

#### Accident

## Pollution des eaux.

### N°28260 - 17/02/2004 - FRANCE - 60 - BALAGNY-SUR-THERAIN

C17.24 - Fabrication de papiers peints

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28260/>



Une usine de papiers peints rejette des encres d'impression en solutions aqueuses et ne contenant pas de plomb qui polluent le Ru de Cires sur 1,2 km. Un dysfonctionnement sur une pompe de la STEP de l'établissement serait à l'origine du rejet.

## Accident

### Feu dans une fabrique de vernis d'imprimerie.

### N°20485 - 05/04/2001 - FRANCE - 74 - ANNEMASSE

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20485/>

Un feu se déclare dans la division encre liquide d'une fabrique de vernis d'imprimerie. Le service incendie de la société maîtrisent l'incendie à l'aide d'une lance à mousse et d'extincteurs à poudre, avant l'arrivée des pompiers externes. Ceux-ci mettent en place une petite lance pour refroidir l'installation. L'échauffement d'une pompe de transvasement serait à l'origine du sinistre.

## Accident

### Troubles respiratoires collectifs dans une usine d'injection plastique.

### N°12864 - 18/12/1998 - FRANCE - 39 - SAINT-LUPICIN

C22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12864/>



Dans l'atelier de sérigraphie d'une usine d'injection plastique, 50 employés sont victimes d'une intoxication collective. Parmi eux, 24 ont un malaise et 7 autres sont évacués vers un centre de soins. Aucune incidence sur l'environnement n'est constatée. Le recyclage d'air de l'atelier maintenant une surpression (salle blanche) semble être en cause. L'air de recyclage comporte un apport de 50% d'air neuf mélangé à celui extrait de machines utilisant de l'encre à base de diacétone-alcool et de résines polyester et acrylique (3 kg/j), et à celui extrait de l'atelier dans lequel des chiffons de nettoyage fortement imprégnés de solvant sont laissés à l'air libre. La reprise du travail est effectuée 2 jours 1/2 après : perte d'exploitation de plus de 400 kF. Le système de ventilation est revu notamment par augmentation du débit de ventilation et apport de 75% d'air neuf.

## Accident

### Emission de vapeurs.

### N°14446 - 26/11/1998 - FRANCE - 45 - SAINT-CYR-EN-VAL

C22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14446/>



Dans une usine de fabrication de cartes en plastique, des émanations de gaz toxique incommodent 73 personnes. Les pompiers interviendront à 3 reprises entre 2h30 et 10h30 pour secourir les employés qui se plaignent de maux de tête et d'irritations oculaires ; 22

d'entre elles sont hospitalisées pour un bilan sanguin. L'établissement est évacué. Les services administratifs concernés et la gendarmerie effectuent une enquête. L'origine exacte de cette intoxication collective n'est pas connue (encre, vernis ou solvants ?).

---

## Accident

### Incendie d'un wagon.

**N°13955 - 03/10/1998 - FRANCE - 13 - MARSEILLE**

*H49.20 - Transports ferroviaires de fret*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13955/>

Un incendie détruit un wagon chargé de tissus ainsi qu'un stockage de bidons de colle, d'encre, de caoutchouc et un dépôt de palettes.

---

## Accident

### Pollution d'un cours d'eau.

**N°7190 - 15/06/1995 - FRANCE - 14 - LISIEUX**

*E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7190/>



La construction d'un siphon sur un réseau d'assainissement provoque un bouchon. Le réseau ne pouvant plus assurer sa fonction, un ruisseau est pollué par de l'encre.

---

## Accident

### Incendie d'un stockage de déchets de diluants

**N°7136 - 05/07/1995 - FRANCE - 28 - TREMBLAY-LES-VILLAGES**

*C16.29 - Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7136/>

Un incendie se déclare dans un hangar de stockage de déchets de solvants de nettoyage, conditionnés en fûts. L'incendie est rapidement circonscrit et les eaux d'extinction retenues dans la cuvette de rétention associée au stockage. Les déchets restant, 3 m<sup>3</sup>, sont pompés par une société spécialisée et dirigés vers un centre d'élimination.

---

## Accident

### Feu dans un local d'application de peinture.

**N°29578 - 01/04/2005 - FRANCE - 36 - VATAN**

*C28.30 - Fabrication de machines agricoles et forestières*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/29578/>

Dans une entreprise de fabrication de matériels pour espaces verts (débroussailleuses, aspirateurs, engazonneuses...), un feu se déclare à 10h30 dans un local aménagé pour l'application de peinture alors que le peintre s'est absenté momentanément. L'incendie, attisé par la ventilation de cette 'cabine' qui n'a pas pu être arrêtée, se propage dans le bâtiment de 1 000 m<sup>2</sup> et notamment le long du plancher en bois d'une zone d'entreposage surmontant le local. Une trentaine de pompiers maîtrise le sinistre avec 6 lances à débit variable de 500 l/min et protège une construction mitoyenne ainsi que des bouteilles de propane et d'acétylène. Le nombre insuffisant d'exutoires obligent les secours à percer des ouvertures dans la toiture du bâtiment afin d'assurer l'évacuation des fumées. Selon

l'exploitant, le système de ventilation serait à l'origine du sinistre ; cette installation avait pourtant fait l'objet d'un contrôle électrique la semaine précédente. Le local ainsi que la zone d'entreposage sont détruits et le bâtiment est endommagé. Douze employés sont en chômage technique. Des eaux d'extinction présentant des traces d'irisation ont été évacuées par le réseau d'eaux pluviales de l'établissement ; aucune pollution n'a été signalée. L'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées un rapport d'accident sous un mois.

---

## Accident

### Incendie dans un atelier de solvants et de résine

N°48891 - 30/11/2016 - FRANCE - 56 - GUIDEL

C20.30 - *Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48891/>

Vers 3 h, un feu se déclare dans un atelier nautique contenant des solvants et de la résine. L'incendie détruit 250 m<sup>2</sup> de bâtiment industriel, ainsi que des malaxeurs.

---

## Accident

### Incendie dans une entreprise de sérigraphie.

N°39987 - 20/03/2011 - FRANCE - 06 - LA TRINITE

C18.12 - *Autre imprimerie (labour)*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39987/>

Vers 15 h, un feu se déclare dans le stockage de papier d'une imprimerie de 3 000 m<sup>2</sup>. Le sinistre émet un épais nuage noir. Pour les besoins de l'intervention, une route départementale et l'électricité sont coupées. Afin d'entrer dans l'établissement, les pompiers sous ARI découpent les portes métalliques du bâtiment. L'incendie est maîtrisé à 16h15 et éteint à 16h45 avec plusieurs lances à eau dont 1 sur échelle.

Des employés sortent des palettes de papier avec des chariots élévateurs afin de parfaire l'extinction. Le réseau d'eau pluviale est protégé, mais une partie des eaux d'extinction mêlée à de l'encre rejoint la LAGHET malgré les merlons de terre dressés ; 10 m<sup>3</sup> d'eaux d'extinctions sont également retenus dans une rétention et pompés par une société privée. L'intervention s'achève à 18 h avec la réouverture de la route.

---

## Accident

### Incendie d'entrepôt industriel contenant des produits chimiques

N°36231 - 05/06/2009 - FRANCE - 01 - PONCIN

C22.29 - *Fabrication d'autres articles en matières plastiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36231/>



Dans une imprimerie, un incendie se déclare à partir de broussailles proches d'un hangar de stockage de nitrocellulose (un des composants de l'encre) situé à l'écart de l'entreprise. Les pompiers sont alertés vers 23h30. Ils maîtrisent le sinistre au bout de 2 h à l'aide d'un camion-citerne de 12 000 l d'eau et de 4 000 l de mousse. Le stock et une surface estimée à 50 m<sup>2</sup> de bâtiments sont détruits. Les eaux d'extinction sont contenues. Le directeur de l'entreprise, la gendarmerie et un élu se rendent sur place. La gendarmerie effectue une enquête afin de préciser l'origine du sinistre.

---

## Accident

## Incendie d'un local abritant un broyeur de cartouches d'encre et son stock.

N°33425 - 16/08/2007 - FRANCE - 35 - LIFFRE

C28.23 - Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33425/>



Dans un local de 200 m<sup>2</sup> d'une usine de fabrication de matériels de bureau, un feu vers 15 h dans un broyeur de cartouches d'encre se propage au stock. Trente-six employés sont évacués du bâtiment. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 2 lances à débit variable de 250 l/min puis ventilent le local et un local adjacent de 400 m<sup>2</sup> ; 1 pompier est légèrement incommodé par les fumées. L'intervention des secours s'achève vers 18h30.

### Accident

#### Explosion suivie d'un incendie dans une usine chimique.

N°32492 - 22/11/2006 - ETATS-UNIS - 00 - DANVERS

C20.3 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32492/>



Une explosion détruit à 2h45 un bâtiment de 1 000 m<sup>2</sup> abritant 2 usines chimiques, l'une fabricant des encres et l'autre des peintures et revêtements. L'intensité du phénomène, perçu à plus de 30 km à la ronde, est évaluée à 0,5 sur l'échelle de Richter. La centaine de pompiers mobilisée maîtrise l'incendie qui suit l'explosion après 6 h d'intervention.

Les conséquences humaines sont minimales (une dizaine de riverains légèrement blessés), l'explosion s'étant produite de nuit en l'absence de tout personnel dans le bâtiment.

Les dommages matériels sont considérables de par la proximité des établissements avec une zone urbanisée et un port de plaisance (250 bateaux) proches. Sur les 70 maisons fortement impactées, 10 devront être rasées, une douzaine nécessite des réparations importantes sur plusieurs semaines et une cinquantaine d'autres des réparations moins conséquentes ; plus de 200 personnes doivent ainsi quitter leur habitation pour quelques jours dans le meilleur des cas. Des bris de vitres sont observés jusqu'à 800 m du centre de l'explosion. Les dommages matériels sont évalués à 4 M\$ pour le seul port de plaisance.

La mise en sécurité du site avec notamment l'évacuation des stocks de produits chimiques nécessitera plusieurs semaines. Seule une faible partie des eaux de ruissellement est récupérée et traitée, le reste s'est déversé dans le milieu naturel et a été balayé par la marée. Selon les autorités, la pollution atmosphérique liée notamment aux composés organiques volatiles n'a pas entraîné de risque pour les riverains.

Une enquête est effectuée pour déterminer les causes de l'explosion. Plus de 75 m<sup>3</sup> de solvants et autres produits chimiques parmi lesquels du toluène, du méthyléthylcétone et de l'acétone, étaient stockés dans le bâtiment lors des faits. L'explosion se serait produite 2 s après le déclenchement automatique de l'alarme du site.

### Accident

#### Feu dans un stockage d'encre.

N°22605 - 16/06/2002 - FRANCE - 89 - PONT-SUR-YONNE

YYY.YY - Activité indéterminée

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/22605/>

Un incendie se déclare dans un local de stockage d'encre.

## Accident

**Explosion dans une fabrique d'encre d'imprimerie.**

**N°15131 - 01/05/1984 - FRANCE - 75 - PARIS**

*C20.59 - Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15131/>



Une explosion se produit dans une fabrique d'encre d'imprimerie.

## Accident

**Incendie dans une usine de production d'encre.**

**N°20716 - 07/02/2001 - ETATS-UNIS - 00 - FORT MILL**

*C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20716/>



Un ouvrier essaye d'éteindre un début de feu sur une unité de production de vernis. Le vernis prend feu et l'ouvrier est gravement brûlé. Le feu se propage à tout le bâtiment. Les pompiers interviennent pour protéger les habitations voisines.

## Accident

**TMD route**

**N°5566 - 10/07/1994 - FRANCE - 38 - REVENTIN-VAUGRIS**

*H49.41 - Transports routiers de fret*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/5566/>

Un camion transportant de l'encre d'imprimerie sur l'autoroute A47 se renverse et perd une partie de son chargement sur la chaussée. Vingt-deux bidons de 25 kg contenant de l'encre et du vernis sont récupérés par une société spécialisée.

## Accident

**Vol de poudre d'aluminium.**

**N°31218 - 22/12/2005 - FRANCE - 27 - HEUDEBOUVILLE**

*G46.72 - Commerce de gros de minerais et métaux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31218/>



Un groupe armé composé de 2 hommes et une femme, vole 1 280 kg de poudre d'aluminium dans une usine de fabrication d'encre métalliques pour emballages après avoir neutralisé le gardien de l'entreprise. La police diligente une enquête.

## Accident

**Pollution des eaux.**

**N°31018 - 16/11/2005 - FRANCE - 71 - CHALON-SUR-SAONE**

*G46.49 - Commerce de gros d'autres biens domestiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31018/>



Déversés accidentellement dans le réseau pluvial d'un commerce de gros de papeterie, 50 l d'encre rouge polluent le CANAL DU CENTRE sur 200 m. Le produit est totalement miscible à l'eau. Un laboratoire spécialisé effectue des prélèvements d'eau pour analyses.

---

## Accident

### Emission d'un mélange chimique.

#### N°18282 - 12/07/2000 - ETATS-UNIS - 00 - ROCK HILL

C20.30 - *Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/18282/>

Lors du mélange de produits chimiques intervenant dans la fabrication d'encre, un nuage de vapeurs est généré et conduit à l'évacuation à quelques centaines de m de l'usine (soit 20 personnes). Deux heures plus tard, les pompiers constatent que la fuite se limite à un fût de 200 l. Les employés ne peuvent pas réintégrer les locaux avant plusieurs heures.

---

## Accident

### Incendie d'une imprimerie

#### N°15630 - 25/03/1999 - FRANCE - 06 - MOUANS-SARTOUX

C18.12 - *Autre imprimerie (labour)*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15630/>



Un incendie détruit une imprimerie spécialisée dans les affiches publicitaires. L'explosion de fûts d'encres et autres produits chimiques brise les vitrages des maisons voisines et font craindre une pollution importante. Les pompiers protègent la charpente et empêchent la propagation au 1er étage du bâtiment. Une CMIC intervient. Les dégâts sont estimés à plus de 10 MF.

---

## Accident

### Pollution des eaux.

#### N°13841 - 07/07/1998 - FRANCE - 60 - THOUROTTTE

C20.30 - *Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13841/>



Des hydrocarbures provenant d'une usine de fabrication d'encre polluent le MATZ sur 9,5 km. Ces eaux néfastes pour la vie piscicole altèrent la qualité gustative de la chair des poissons et polluent les sédiments.

---

## Accident

### Pollution des eaux.

#### N°13598 - 27/01/1998 - FRANCE - 60 - THOUROTTTE

C20.30 - *Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13598/>



Des hydrocarbures provenant d'une usine de fabrication d'encre, polluent le MATZ sur 11 km.

## Accident

### Incendie dans une imprimerie.

**N°16491 - 30/01/1992 - FRANCE - 82 - CASTELSARRASIN**

*C18.1 - Imprimerie et services annexes*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/16491/>

Un incendie détruit les machines, les réserves d'encre et de papiers, les bureaux administratifs et comptables d'une imprimerie.

---

## Accident

### Incendie dans une usine spécialisée dans la sérigraphie.

**N°2096 - 22/07/1990 - FRANCE - 17 - ROYAN**

*C18.12 - Autre imprimerie (labeur)*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/2096/>

Un feu se déclare dans une usine spécialisée dans la sérigraphie. Les dommages sont très importants (stock de papier, d'encre, machines et bureaux attenant à l'atelier sont détruits). La police effectue une enquête.

---

## Accident

### Pollution des eaux.

**N°32747 - 08/02/2006 - FRANCE - 60 - BALAGNY-SUR-THERAIN**

*C17.24 - Fabrication de papiers peints*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32747/>



Dans une papeterie, un rejet de pigments d'encre servant à la coloration du papier peint pollue un contre fossé des services ferroviaires, affluent du ru de CIRES. La dégradation d'un filtre est à l'origine de la pollution.

---

## Accident

### Feu de bâtiment désaffecté.

**N°29837 - 17/05/2005 - FRANCE - 59 - LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES**

*C18.12 - Autre imprimerie (labeur)*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/29837/>

Un feu se déclare vers 22 h dans un bâtiment désaffecté de 8 000 m<sup>2</sup> de plain-pied abritant des palettes en bois, des stocks d'encre, de papier et de solvant. Les pompiers rencontrent des problèmes d'alimentation en eau et doivent dégager avec un tractopelle des blocs de pierre bloquant les entrées du bâtiment. Face à ces difficultés d'accès, la 1ère équipe d'intervention avait du pénétrer dans un champ cultivé provoquant des dégâts sur 500 m<sup>2</sup>. L'incendie détruit les 3/4 du bâtiment dont la toiture s'est effondrée.

---

## Accident

### Emanations d'odeurs indéterminées.

**N°26161 - 24/10/2003 - FRANCE - 87 - PANAZOL**

*G46.49 - Commerce de gros d'autres biens domestiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26161/>

Dans un commerce de gros, des émanations d'odeurs indéterminées (solvant, hydrocarbures) incommodent le personnel pendant deux jours. Ces odeurs détectées au niveau de la douche et de la chaufferie se sont ensuite diffusées dans l'atelier, contraignant le personnel à quitter les lieux. Pour identifier l'origine des émanations, des investigations sont effectuées dans 2 entreprises proches soumises à déclaration. La 1ère qui dispose d'un stockage de produits pétroliers (GO et FOD), avait fait nettoyer un débourbeur/séparateur d'hydrocarbures la veille de cette pollution olfactive ; les regards inspectés étaient propres. Spécialisée dans le vernissage et la sérigraphie des papiers et cartons pour embellir et protéger les supports de communication et boîtes de parfumerie, la 2ème utilise des encres. Cet établissement rejette directement ses effluents dans le réseau communal. Lors de l'enquête, un prélèvement relève une forte concentration en hydrocarbures. Toutefois, les services de l'eau n'ont pas détecté d'odeurs particulières dans les regards de cette entreprise.

---

## Accident

### Incendie dans un atelier de fabrication d'encres et de colorants.

N°11438 - 07/06/1997 - FRANCE - 27 - GAILLON

G46.69 - Commerce de gros d'autres machines et équipements

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/11438/>



Un incendie détruit un atelier de fabrication d'encres et colorants. L'intervention mobilise 60 pompiers. Malgré les moyens engagés pour collecter les eaux d'extinction, un étang proche recevant les eaux pluviales est pollué par des écoulements colorés. Les dégâts s'élèvent à 8.3 MF.

---

## Accident

### Fuite d'acétate de butyle dans une usine de fabrication d'encres et peintures .

N°3268 - 29/04/1991 - FRANCE - 67 - DACHSTEIN

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3268/>



Une fuite se produit sur un camion-citerne transportant de l'acétate de butyle, inflammable, livrant une société spécialisée dans les peintures et encres. La vanne défectueuse entraîne un écoulement de 600 kg du produit vers les égouts et la station d'épuration. Les secours, pompiers dont une CMIC, arrêtent le trafic automobile en raison du risque d'explosion. L'acétate sera récupéré au niveau de la station d'épuration.

---

## Accident

### Incendie dans une usine de production d'encres

N°1444 - 27/10/1989 - FRANCE - 44 - SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/1444/>

Dans une fabrique d'encres pour imprimerie, un incendie survient dans un dépôt contenant des solvants et des résines. Les conséquences sont limitées.

---

## Accident

### Incendie d'un bâtiment industriel.

## N°31823 - 31/05/2006 - FRANCE - 38 - TULLINS

*H49.41 - Transports routiers de fret*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31823/>



Un incendie embrase un bâtiment de 800 m<sup>2</sup> abritant une société de transport de marchandises, une imprimerie et un entrepôt. Possédant une structure métallique, le bâtiment abrite 20 t de balles de papier et des fûts de solvants et d'encre. Les 30 pompiers mobilisés maîtrisent le sinistre au moyen de 4 lances à débit variable. A la suite de l'accident, 6 personnes sont en chômage technique.

### Accident

**Pollution des eaux.**

## N°31349 - 12/01/2006 - FRANCE - 77 - VAIRES-SUR-MARNE

*C17.29 - Fabrication d'autres articles en papier ou en carton*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31349/>



Le ru de CHANTERINE et la MARNE sont accidentellement pollués par de l'encre à la suite du dysfonctionnement d'une vanne dans une imprimerie. L'administration constate les faits.

### Accident

**Pollution des eaux.**

## N°31432 - 22/12/2005 - FRANCE - 59 - JEUMONT

*C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31432/>



La SAMBRE canalisée est polluée par de l'encre provenant d'une cartonnerie. L'administration constate les faits.

### Accident

**Incendie dans une usine en cessation d'activité.**

## N°28127 - 25/09/2004 - FRANCE - 02 - BLERANCOURT

*YYY.YY - Activité indéterminée*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28127/>

Un feu se déclare dans un stock d'ordinateurs et d'encre d'imprimantes dans une usine de 10 000 m<sup>2</sup> en cessation d'activité.

### Accident

**Incendie d'un bâtiment industriel à usage de stockage de solvant.**

## N°12987 - 01/06/1998 - FRANCE - 89 - MAILLOT

*M74.2 - Activités photographiques*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12987/>

Dans une imprimerie, un incendie endommage 400 m<sup>2</sup> d'un bâtiment industriel de stockage de solvant et de fabrication des encres. Une centaine d'employés sont au chômage technique pour deux semaines.

## Accident

### Incendie dans une usine chimique

N°11606 - 12/06/1997 - ROYAUME-UNI - 00 - SLOUGH

C20.12 - Fabrication de colorants et de pigments

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/11606/>



Un feu se déclare dans une usine chimique. Des fûts d'encre d'imprimerie explosent et provoquent un épais nuage de fumées noires qui dérive au-dessus de la ville. Des centaines de riverains sont évacués et 4 personnes sont hospitalisées. La police recommande à d'autres habitants de se confiner. La gare ferroviaire voisine est fermée.

## Accident

### Pollution aquatique par une société de recyclage de carton

N°10662 - 01/03/1996 - FRANCE - 01 - ARBENT

C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/10662/>



Les effluents d'une société recyclant du carton fortement chargé en encre polluent le milieu aquatique. L'administration constate les faits.

## Accident

### Pollution du ru Val St Jean

N°8686 - 11/01/1996 - FRANCE - 45 - PITHIVIERS

ZZZ.ZZ - Origine inconnue

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/8686/>



Un déversement accidentel d'encre est à l'origine de la pollution du ru St Jean.

## Accident

### Pollution du ruisseau LA CHAUFFONTAINE

N°9263 - 05/05/1995 - FRANCE - 54 - ROMAIN

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/9263/>



Le ruisseau LA CHAUFFONTAINE est pollué par de l'encre d'imprimerie, de l'huile et de l'acétone suite au nettoyage intérieur d'une camionnette de la société incriminée. Le ruisseau est recouvert de mousse sur 5 500 m. Il y a mortalité piscicole.

## Accident

### Incendie d'une usine d'ustensiles de table en papier et en plastique.

N°3472 - 17/03/1992 - FRANCE - 59 - VILLENEUVE-D'ASCQ

C22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3472/>



Un incendie se déclare dans les entrepôts de 1 500 m<sup>2</sup> d'une usine fabriquant des ustensiles de table en papier et en plastique. La ouate de cellulose, les encres alimentaires et l'alcool qui étaient stockés dans l'entrepôt sont détruits. Les dommages matériels sont estimés à 7 MF et les pertes de production à 3 MF.

## **Accident**

### **Incendie et explosion dans une imprimerie.**

**N°3179 - 07/08/1991 - FRANCE - 59 - BOUSBECQUE**

*C18.12 - Autre imprimerie (labeur)*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3179/>



Un feu se déclare dans une imprimerie d'emballages pour produits agroalimentaires. De nombreuses explosions se produisent. L'incendie est maîtrisé en plus d'une heure et demie. Le bâtiment de stockage des fûts d'encre de 300 m<sup>2</sup> est détruit ainsi que le local attenant où étaient montés les porte-cylindres et une partie du réseau électrique des ateliers.

## **Accident**

### **Pollution aquatique.**

**N°957 - 13/10/1989 - FRANCE - 34 - SETE**

*C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/957/>



Un canal est légèrement pollué par des encres d'imprimerie.

## **Accident**

### **Incendie**

**N°633 - 16/02/1988 - FRANCE - 02 - VILLERS-COTTERETS**

*N82.99 - Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/633/>

Un incendie se déclare dans un bâtiment contenant des encres, papiers, cartons ; 2 400 m<sup>2</sup> d'ateliers sont détruits. Les dégâts sont évalués à plusieurs dizaines de millions de francs.